

Burkina Faso : cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation — Rapport des services du FMI; communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI sur la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et la demande de modification de critères de réalisation, rédigé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 3 octobre 2012 avec les autorités du Burkina Faso sur la politique et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 4 décembre 2012. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant l'évaluation des services contenue dans le rapport.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités du Burkina Faso au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités du Burkina Faso*
Protocole d'accord technique*

*Également inclus dans le rapport des services du FMI

La politique qui régit la publication des rapports des services et autres documents du FMI autorise la suppression des informations sensibles.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W., Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington**

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi-Ego et Peter Allum

4 Décembre 2012

Les entretiens ont eu lieu à Ouagadougou du 19 septembre au 3 octobre. Les membres de la mission ont rencontré M. Lucien Bembamba, Ministre de l'économie et des finances, M. François Zoundi, Ministre du budget, M. Salif Kaboré, Ministre des mines, M. Laurent Sedogo, Ministre de l'agriculture, M. Charles Ki-Zerbo, Directeur National de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, ainsi que d'autres hauts responsables de l'État, des représentants du secteur privé et des partenaires au développement. La mission a tenu une conférence de presse et publié un communiqué.

Équipe du FMI : Mme Redifer (chef de mission), M. Le Hen (représentant résident), M. van Houtte, Mme Diouf et M. Corvino (tous du Département Afrique), et M. Ouattara (bureau local du FMI). M. Tall (Bureau de l'administrateur) a participé aux entretiens sur la politique économique et M. Rota Graziosi (Département des finances publiques) a apporté son concours en matière de fiscalité minière.

Relations avec le FMI: L'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit a été approuvé par le Conseil d'administration le 14 juin 2010 pour un montant de 46,15 millions de DTS (77% de la quote-part). Le Conseil d'administration a avalisé le 8 juin 2012 une augmentation des montants mis à disposition de l'ordre de 36,12 millions de DTS (60% de la quote-part). L'achèvement de la présente revue permettrait le décaissement de la sixième tranche de 18,49 millions de DTS.

Cinquième revue du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit : Tous les critères de réalisation quantitatifs et repères structurels à fin juin ont été respectés, de même que tous les objectifs indicatifs à fin mars, sauf un. La mise en œuvre des programmes de crédits de crise a été à la hauteur des attentes et les dépenses y afférentes seront échelonnées jusqu'en 2013. Un léger durcissement de l'orientation budgétaire 2012 permettra de préserver les ressources pour les dépenses prioritaires en 2013 et les autorités ont sollicité la modification en conséquence des objectifs du programme à fin décembre. Elles ont également demandé la modification du repère structurel à fin mars 2013 en raison du retard du projet de désengagement de l'État dans la première société d'égrenage de coton, la SOFITEX. Les services du FMI appuient les demandes des autorités et proposent de modifier les objectifs à fin décembre 2012 et un repère structurel à fin mars 2013, et d'établir un cadre macroéconomique indicatif pour 2013 qui pourrait servir de transition vers un éventuel nouveau programme. Il conviendrait d'actualiser l'évaluation ex-post si les autorités souhaitent que le programme actuel soit suivi d'un nouveau programme.

Table des matières	Page
Liste des sigles et acronymes.....	3
Résumé analytique.....	4
I. Évolution récente et perspectives à court terme.....	5
II. Résultats du programme	8
III. Perspectives à moyen terme	8
IV. Entretiens sur la politique économique.....	10
A. Révisions des politiques budgétaires pour 2012	10
B. Politique budgétaire pour 2013 et à moyen terme.....	14
C. Financement de projets de nature à alimenter la croissance.....	15
V. Autres problématiques et risques en jeu dans le suivi du programme	17
VI. Évaluation par les services du FMI.....	18
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–15	20
2a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2011–15.....	21
2b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2011–15.....	22
3. Situation monétaire, 2011–15	23
4. Balance des paiements, 2011–15	24
5. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2012.....	25
6. Échéancier des décaissements de l'accord au titre de la FEC, 2010–13.....	26
7. Repères structurels, juin 2012	27
 Encadrés	
1. Production aurifère.....	9
2. Réformes destinées à renforcer la mobilisation des recettes.....	11
3. Croissance solidaire: projet du Pôle de croissance de Bagré	16
4. Participation de l'État dans la SOFITEX	18
 Graphiques	
1. Évolution économique récente.....	6
2. Évolution du secteur réel et du secteur extérieur, 2005–12	7
3. Évolution budgétaire, 2005–2012	12
Appendice I. Lettre d'intention	28
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière 2012–13	30
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique.....	42

Liste des sigles et acronymes

AfSS	Afrique Subsaharienne
BCEAO	Banque centrale des États d’Afrique de l’Ouest
CEQ	Critères d’évaluation quantitatifs
DeMPA	Évaluation des résultats de la gestion de la dette (Debt Management Performance Assessment)
EPIP	Évaluation de la politique et des institutions nationales
GFP	Gestion des finances publiques
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
SCADD	Stratégie pour une croissance accélérée et pour le développement durable
SDMT	Stratégie de la dette à moyen terme
SOFITEX	Société Burkinabè des Fibres Textiles (première société d’égrenage du coton)
SONABHY	Société nationale des hydrocarbures (société nationale d’importation pétrolière)
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest-africaine
VAN	Valeur actuelle nette

Résumé analytique

En dépit de multiples chocs, les résultats macroéconomiques ont été bons au premier semestre 2012. Le nombre de réfugiés maliens a nettement augmenté mais les efforts accrus de la communauté internationale permettent de subvenir aux nouveaux besoins. Malgré un certain nombre de problèmes de coordination (au sein du gouvernement et avec les bailleurs de fonds) et d'insuffisance de capacités, les besoins de sécurité alimentaire ont été satisfaits. Le reliquat de ressources sera utilisé en 2013 pour reconstituer les stocks de sécurité alimentaire et exécuter des mesures pour renforcer encore la résilience aux chocs climatiques.

Les projections de croissance et d'inflation pour 2012 ont été revues à la hausse. Une abondante pluviométrie permet de tabler sur une forte récolte après la sécheresse de l'an dernier. D'autres indicateurs tendent aussi vers une amélioration de la croissance : les projections ont été revues à la hausse, pour atteindre 8%. Le taux d'inflation annuelle a été révisé à 3,6%, suite à la hausse des prix alimentaires pendant la crise et à une augmentation des prix à la pompe en mars.

Les résultats du programme à fin juin ont été solides. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés et les repères structurels ont été mis en œuvre. En raison d'une forte mobilisation des recettes et de lentes dépenses d'investissement, le déficit budgétaire a été moins important que prévu à fin juin. La bonne tenue des recettes s'explique en grande partie par les progrès apportés par les réformes: leurs projections annuelles ont été révisées à la hausse pour atteindre 16,6% du PIB. Les autorités ont pris des mesures immédiates pour accélérer les dépenses d'investissement au second semestre afin de respecter les projections et les dépenses courantes devraient légèrement dépasser les prévisions. Le déficit budgétaire qui en résultera devrait être légèrement moins important que prévu par le programme lors de la quatrième revue.

Les entretiens sur la politique économique à court terme ont ciblé la maîtrise de la hausse des dépenses courantes en 2012. Les dépenses courantes devraient représenter 14,5% du PIB, sous l'effet des hausses de la masse salariale, des paiements des intérêts et des transferts. Les prix des carburants à la pompe n'ont pas été réajustés depuis mars, imposant de nouvelles subventions cette année pour couvrir les pertes de la société nationale d'importation pétrolière, la SONABHY. Les objectifs du programme à fin décembre ont été durcis pour préserver le financement intérieur au second semestre en vue des dépenses prioritaires de 2013.

Les entretiens sur la politique économique en 2013 et au-delà ont visé à assurer que les ressources soient consacrées à la mise en œuvre du programme de développement (SCADD). Les autorités ont réitéré leur volonté d'assurer progressivement le recouvrement des coûts des carburants et ont ajouté au programme l'engagement de maîtriser les salaires de la fonction publique. Les réformes administratives et la révision du code minier devraient continuer à améliorer la tenue des recettes. Les autorités cherchent aussi de nouvelles sources d'emprunts extérieurs pour financer de vastes projets d'investissement, et sont déterminées à améliorer leur capacité de dépense pour tirer parti de ressources accrues. Un accord a été conclu sur des objectifs indicatifs pouvant servir de transition vers un éventuel nouveau programme.

Les services du FMI appuient la demande des autorités d'achever la cinquième revue et de modifier les objectifs du programme ainsi qu'un repère structurel. Ils proposent la modification de critères de réalisation à fin décembre et d'un repère structurel à fin mars – pour tenir compte de la mise en œuvre retardée de la stratégie gouvernementale de désengagement du capital de la société nationale d'égrenage de coton, la SOFITEX.

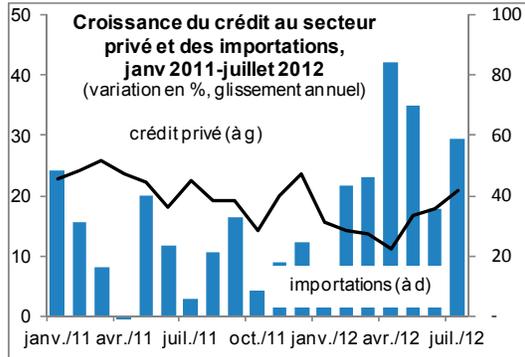
I. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES A COURT TERME

Les perspectives de croissance pour 2012 se sont améliorées depuis la dernière revue, tandis que les projections de l'inflation et du déficit du compte des transactions courantes sont légèrement supérieures.

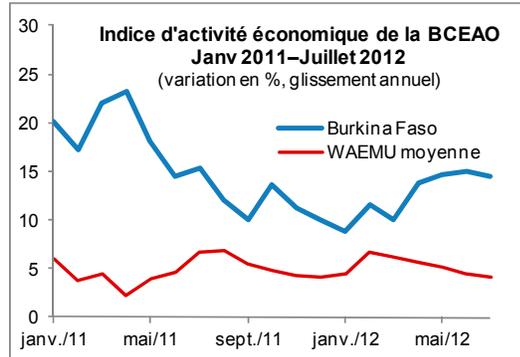
1. **Le nombre de réfugiés maliens a augmenté mais la contribution du gouvernement burkinabè reste conforme aux premières estimations.** D'après les estimations actuelles, le nombre de réfugiés au Burkina Faso est d'environ 80.000 personnes (en hausse par rapport à 57.000 lors de la quatrième revue). L'organisation des Nations Unies coordonne l'assistance humanitaire et ses appels à la communauté internationale pour une contribution accrue devraient permettre de répondre aux nouveaux besoins. La mise en œuvre du programme de sécurité alimentaire s'étendra jusqu'en 2013 pour permettre la reconstitution des stocks nationaux de sécurité alimentaire totalement épuisés. Les besoins dans ce domaine en 2012 ont été satisfaits mais la mise en œuvre du programme a révélé un certain nombre de problèmes de coordination et de capacité, notamment l'absence de communication régulière d'un certain nombre de bailleurs de fonds quant à leurs activités et leurs contributions.
2. **La croissance pour 2012 a été révisée à la hausse de 8%.** Une abondante pluviométrie laisse présager un fort rebond de la production agricole (24%) après la sécheresse de l'an dernier, ce qui compensera une production aurifère légèrement inférieure aux prévisions (due aux programmes d'augmentation de capacité). Les perspectives d'amélioration de la croissance sont étayées par les principaux indicateurs: les autorisations et permis de construire étaient à fin septembre supérieurs à 2011, le crédit au secteur privé et les importations connaissent une solide progression, et l'indice de croissance de la BCEAO révèle une tendance à la hausse (Graphiques 1 et 2).
3. **L'inflation moyenne sur 12 mois était fin août de 3,6%.** Elle a enregistré un pic à 4,6% en juillet, sous l'effet de la forte pression sur les prix alimentaires au printemps et en été, et d'une hausse ponctuelle des prix des carburants à la pompe fin mars. L'inflation devrait fortement régresser avec la nouvelle récolte. La projection de l'inflation sur 12 mois est en décembre de 2,0%, avec un taux annuel moyen qui reste situé autour de 3,6%.
4. **Le déficit budgétaire global a été nettement inférieur aux prévisions à fin juin.** Il s'est globalement soldé par une amélioration de 1,7 point de pourcentage du PIB par rapport aux prévisions, sous l'effet conjugué d'une sur-mobilisation des recettes, d'une sous-exécution des dépenses et d'une diminution des dons par rapport aux prévisions (0,9, 2,4, et 1,7 points de pourcentage du PIB, respectivement). La surperformance des recettes s'explique essentiellement par les progrès apportés par les réformes de l'administration des recettes mises en œuvre ces deux dernières années, et en partie par la croissance. Du côté des dépenses, les dépenses courantes et les crédits nets ont légèrement dépassé les objectifs (de 0,1 et de 0,3 points de pourcentage du PIB, respectivement), tandis que les dépenses d'investissement ont été nettement inférieures (de 2,8 points de pourcentage du PIB).

Graphique 1. Burkina Faso: évolution économique récente

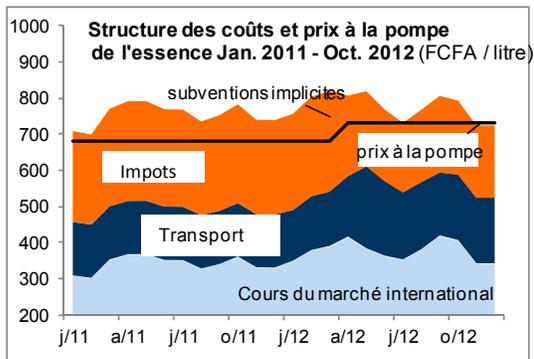
Le crédit au secteur privé et les importations ont connu une forte croissance au premier semestre....



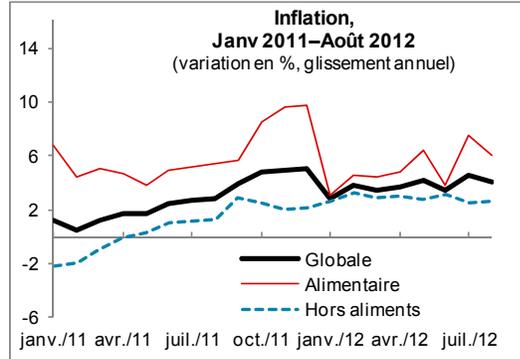
...et le climat des affaires s'améliore, autant de facteurs indiquant une forte demande intérieure,



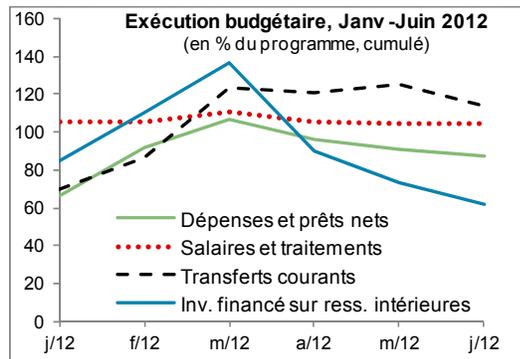
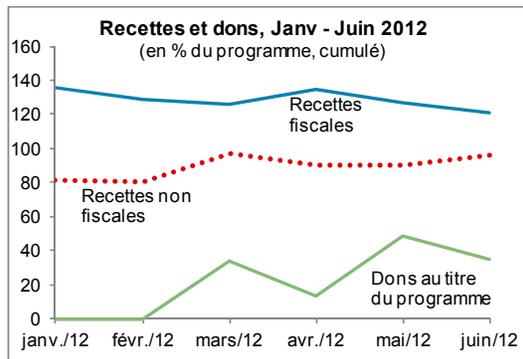
Une hausse du prix à la pompe en mars a permis de réduire les subventions mais a contribué à l'inflation....



...qui a atteint un pic en juillet, essentiellement sous l'effet des prix des denrées alimentaires.



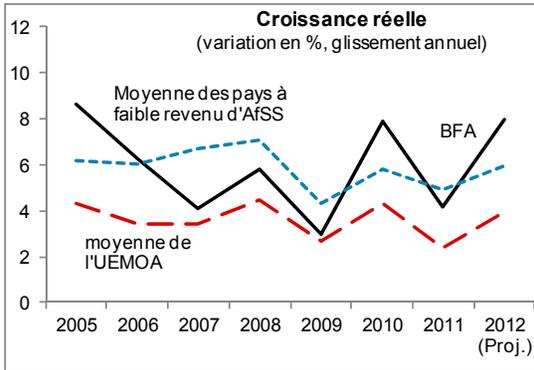
Les recettes intérieures ont surperformé et les appuis budgétaires ont été inférieurs aux attentes....



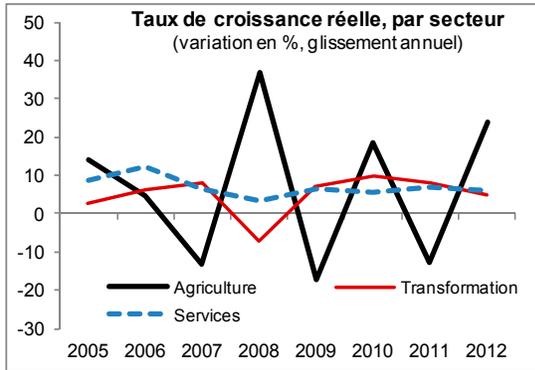
Sources: Autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Burkina Faso: évolution du secteur réel et du secteur extérieur, 2005–2012

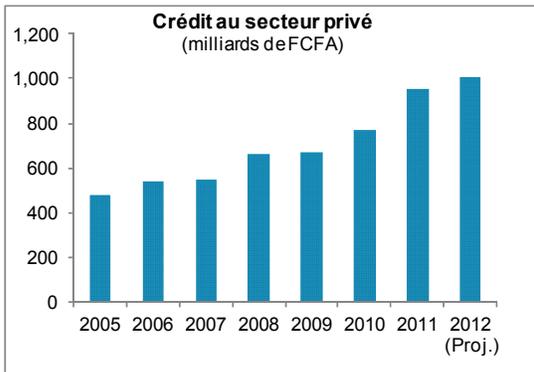
La croissance économique devrait, d'après les prévisions, être forte...



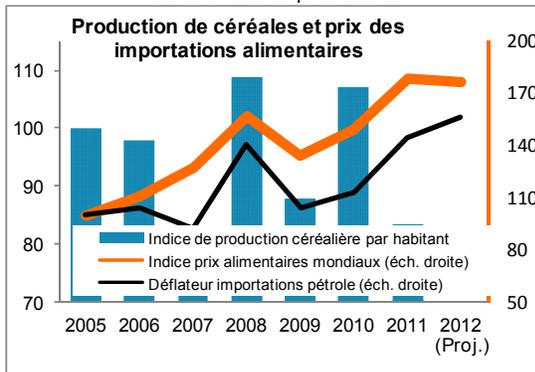
... grâce à une bonne pluviométrie qui favorise la production agricole...



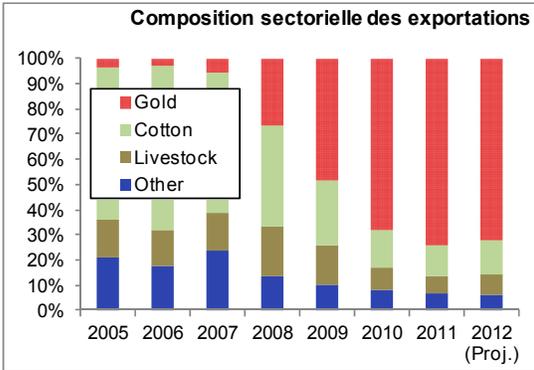
... et au crédit au secteur privé qui reste soutenu.



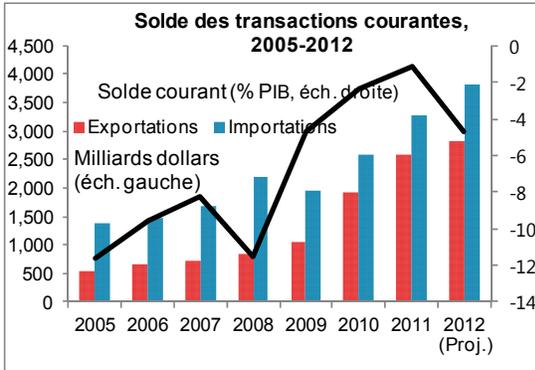
Les importations ont augmenté sous l'effet des besoins en denrées alimentaires et des hausses des prix alimentaires et pétroliers...



et les exportations ont souffert de la stabilisation de la production aurifère....



... entraînant une forte détérioration du solde des transactions courantes en 2012.



Sources: Autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

5. **Le déficit des transactions courantes devrait nettement se creuser en 2012.** Il devrait, d'après les prévisions, atteindre 4,7% du PIB, légèrement en hausse par rapport à la dernière revue, sous l'effet essentiellement des importations de produits alimentaires et de la hausse des prix mondiaux des carburants. La tendance à l'accélération des exportations aurifères devrait marquer une pause cette année. Les projections des exportations de coton ont été révisées à la baisse, sur la base des contrats de vente à terme.

6. **Les pertes essuyées par la société nationale de pétrole, la SONAHBY, ont imposé le recours aux subventions.** Du fait des pertes croissantes de la SONAHBY au premier trimestre, les prix à la pompe ont été augmentés de 8% en mars, réduisant de moitié les subventions implicites. Les prix d'un certain nombre de produits pétroliers de gros ont aussi été augmentés les mois suivants. Sous l'effet des flambées périodiques des cours internationaux du pétrole pendant l'année, la SONAHBY a encore enregistré des pertes, en partie couvertes par des transferts de l'État. Le gouvernement n'entend pas ajuster de nouveau les prix à la pompe en 2012. Les cours internationaux ont récemment baissé, réduisant les pertes.

II. RÉSULTATS DU PROGRAMME

7. **Tous les objectifs quantitatifs et les repères structurels du programme à fin juin ont été respectés.** Tous les objectifs quantitatifs à fin juin ont été atteints, dont celui relatif au financement intérieur net qui a été largement dépassé. Les trois repères structurels à fin juin ont été observés (Tableau 7) dans les domaines suivants: i) déploiement du logiciel de gestion des recettes dans trois directions fiscales pour assurer le partage d'informations; ii) établissement d'une stratégie de désengagement de l'État dans la SOFITEX; et iii) signature de contrats de gestion pour mettre en œuvre la stratégie de micro-finance. L'objectif indicatif relatif aux dépenses de réduction de la pauvreté pour fin mars a été manqué de très peu, mais tous les autres objectifs indicatifs ont été atteints.

III. PERSPECTIVES À MOYEN TERME

La croissance devrait se stabiliser à environ 7% à moyen terme et l'inflation autour de 2%, en l'absence de choc important. Le solde du compte des transactions courantes devrait s'améliorer, mais progressivement seulement.

8. **La croissance à moyen terme devrait rester autour de 7% et l'inflation à environ 2%.** Malgré l'amélioration des perspectives pour l'or, le coton et d'autres produits agricoles en 2013, la croissance devrait se stabiliser à 7%, compte tenu d'une base plus élevée en 2012. La croissance à moyen terme est aussi estimée à 7%, sous l'effet de la mise en œuvre du programme gouvernemental de développement, la SCADD.¹ Avec une pluviométrie normale, la production agricole devrait se stabiliser et l'inflation demeurer autour de 2%.

¹ Les interventions au titre de la SCADD visent par exemple à accroître la productivité et la résilience de l'agriculture par un recours plus important à l'irrigation et aux engrais, à des semences à plus fort rendement et résistantes à la sécheresse, et à de meilleures pratiques de gestion des sols.

9. **Le compte des transactions courantes devrait connaître une amélioration l'an prochain et à moyen terme.** Les importations de denrées alimentaires vont diminuer en 2013 une fois que les besoins nécessaires à la sécurité alimentaire auront été couverts. De plus, la production et les exportations d'or devraient progresser après 2013 sous l'effet des augmentations de capacité réalisées par les sociétés minières (Encadré 1). Ces éléments compenseront largement les hausses des importations de pétrole et de biens publics d'investissement, et entraîneront une baisse marginale du déficit du compte des transactions courantes à 3,4% du PIB en 2015 contre 4,7% du PIB en 2012.

Encadré 1. Production aurifère

La production aurifère a considérablement augmenté ces 5 dernières années, à un taux moyen de 170% par an. Le code minier publié en 2003 et les mesures d'incitation des investissements ont stimulé les activités d'exploration et de la production de l'or, qui est vite devenu un moteur de croissance et l'exportation prédominante (75% du total des exportations en 2011).

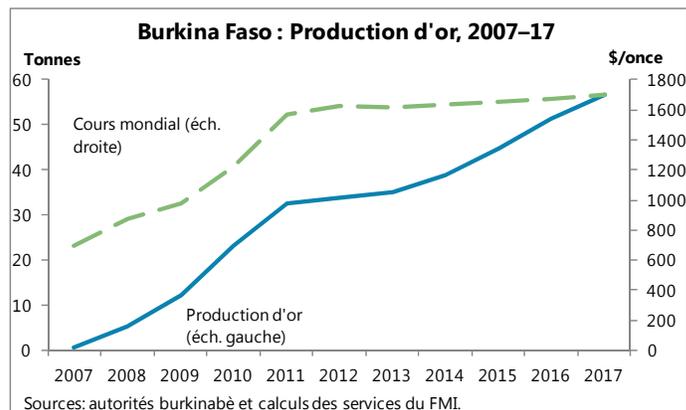
La production, répartie sur huit mines, a atteint 32,6 tonnes en 2011. Les hausses de production devraient se stabiliser en 2012–13, face aux difficultés rencontrées par les grandes mines au niveau de l'exploitation souterraine, de la baisse de pureté de l'or et des couches de roche dure. Néanmoins, les importants investissements en cours ainsi que la mise en valeur de nouveaux sites devraient accélérer la production à compter de 2014.

Les plus grandes mines ont réévalué leur durée de vie en ajoutant 5 à 10 ans après la découverte de nouveaux gisements, ce qui, conjugué aux projections de hausse des cours, confirme les prévisions de croissance des volumes dans ce secteur à long terme.

Ces dernières années, de nombreuses entreprises locales ont élargi leur offre de services

aux sociétés minières (transport, équipements, travaux de construction), ce qui a permis aux économies locales de bénéficier de façon croissante de l'industrie minière. (En 2011, près de 25% des services aux sociétés minières ont été fournis localement).

La production aurifère artisanale (activités à petite échelle et moins formelles) est difficile à détecter. Les orpailleurs vendent leur or à l'étranger, dans les pays où les taxes sont moins élevées. Il semblerait, d'après des estimations officieuses, que 8 à 10 tonnes d'or artisanal burkinabè aient été écoulées via les pays voisins en 2011.



IV. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE

10. **Les entretiens sur la politique économique ont principalement ciblé l'établissement d'objectifs budgétaires pour le reste de 2012 et 2013.** Pour 2012, les objectifs du programme à fin décembre (date finale pour l'évaluation des critères de performance du programme) ont été modifiés pour tenir compte de la tenue des recettes et de l'exécution du budget. Pour 2013, des objectifs trimestriels provisoires ont été fixés pour servir comme base pour une transition vers un éventuel nouveau programme appuyé par le FMI à l'issue du programme actuel.

11. **La nette amélioration de la mobilisation des recettes ces trois dernières années a été un facteur important dans ces entretiens.** Le total des recettes a progressé de près de 3 points de pourcentage du PIB depuis 2009, dont un peu plus de la moitié grâce aux recettes tirées de l'augmentation de la production minière, et le reste grâce aux réformes de l'administration et des politiques fiscales (Encadré 2 et Graphique 3). Les recettes de 2012 s'établiront, d'après les projections, à 16,6% du PIB, proches de l'objectif de 17% de l'UEMOA. À moyen terme, d'autres améliorations sont escomptées sous l'effet des réformes administratives encore en préparation. Les prévisions de recettes à moyen terme ne tiennent pas compte néanmoins de réductions éventuelles des taxes d'accise sur les carburants (voir §17 ci-dessous).

A. Révisions des politiques budgétaires pour 2012

Les objectifs du programme ont été durcis pour garantir que tout excédent de ressources intérieures par rapport aux prévisions soit préservé pour assurer les dépenses hautement prioritaires en 2012 et 2013.

12. **Les projections de recettes du programme ont été révisées à la hausse pour se situer à 16,6% du PIB en 2012.** Après la forte mobilisation des recettes au premier semestre de l'année, les recettes fiscales devraient être plus importantes sous l'effet des facteurs suivants : gains d'efficacité administrative, recouvrement accru des versements anticipés de l'impôt sur le revenu des entreprises, accroissement de la TVA perçue sur les importations de carburants – due à la hausse des cours internationaux-, et montants élevés de TVA et de redevances d'importation perçus auprès des sociétés minières à l'occasion d'importations ponctuelles de biens d'investissement. La loi de finances rectificative pour 2012, approuvée le 23 octobre, indique des niveaux de recettes et de dons supérieurs à ceux du programme, sur la base d'un deuxième décaissement de la Banque mondiale et d'importantes recettes non fiscales au titre de la cession d'une licence de télécommunications. À l'issue d'entretiens avec la Banque mondiale et les autorités sur le calendrier probable de ces flux de recettes, le programme n'intègre ces ressources qu'en 2013.

Encadré 2. Burkina Faso: Réformes destinées à renforcer la mobilisation des recettes

La mobilisation des recettes a été considérablement renforcée depuis 2009. Le total des recettes a progressé de 3 points de PIB entre 2009 et 2012, dont 80% de recettes fiscales mobilisées grâce aux réformes administratives entreprises depuis 2009 et aux nouvelles politiques fiscales adoptées début 2010.

Principales réformes de politique fiscale:

- Nouvel impôt sur le revenu des sociétés.** Un impôt standard sur le revenu des sociétés a été instauré en 2010, suivi en 2011, de l'établissement d'un régime de paiement de l'impôt estimé, recouvré en juillet et en octobre de l'année d'imposition puis en janvier de l'année suivante, avec déclaration définitive des revenus et acquittement du solde en avril.

Burkina Faso: Résultats en matière de recettes, 2009–12
(pourcentage du PIB)

	2009	2010	2011	2012p
Recettes totales	13,7	15,6	16,5	16,6
Recettes fiscales	12,5	12,9	14,5	15,0
Revenu et bénéfices	2,7	3,1	4,2	4,2
Biens et services	7,2	7,3	7,6	7,7
Commerce extérieur	2,3	2,2	2,3	2,8
Autres	0,4	0,4	0,3	0,3
Recettes non fiscales	1,1	2,6	2,0	1,7
<i>Pour mémoire:</i>				
Recettes provenant de l'or ¹	0,4	1,1	2,3	2,1

Sources: autorités burkinabè et estimations des services du FMI.

¹ Recettes effectives à fin août 2012.

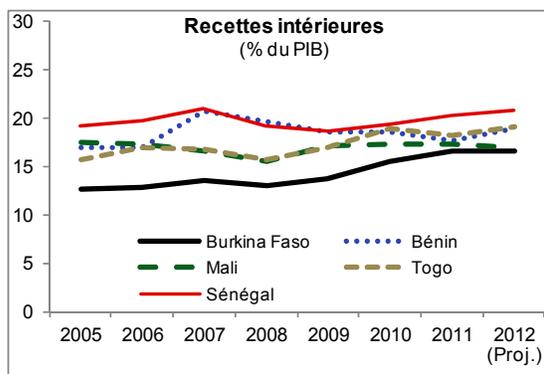
- Diminution du nombre d'exonérations fiscales.** Notamment: i) élargissement du champ d'application de la TVA, ii) élimination de nombreuses exonérations de TVA pour les ONG, iii) multiplication par quatre du seuil de remboursement de la TVA à 1 million de FCFA, iv) relèvement du seuil des bénéfices d'investissements : de 20 milliards de FCFA avec création de trois emplois à 100 milliards de FCFA avec création de 30 emplois, v) limitation des possibilités de déduire les investissements de l'impôt sur les bénéfices, et vi) abaissement des seuils de paiement de différentes taxes.
- Révision des redevances minières.** En 2010, le taux de redevance sur les exportations d'or a été révisé pour passer d'un taux fixe de 3% à 5% lorsque les cours dépassent 1.300 dollars l'once.

Principales réformes administratives:

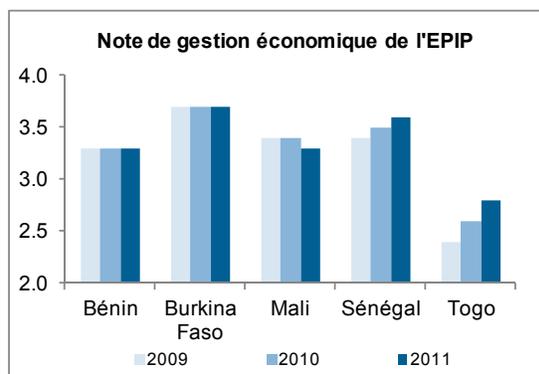
- Objectifs quantitatifs au niveau de chaque institution** pour assurer le suivi des résultats, début 2009.
- Services de recouvrement dans les ministères** pour améliorer la mobilisation des recettes non fiscales.
- Développement de l'automatisation**, notamment l'identification des non déclarants et des non payeurs, refonte de la base de données sur les grands et moyens contribuables, et vérification croisée des bases de données.

Graphique 3. Burkina Faso: évolution budgétaire, 2005–2012

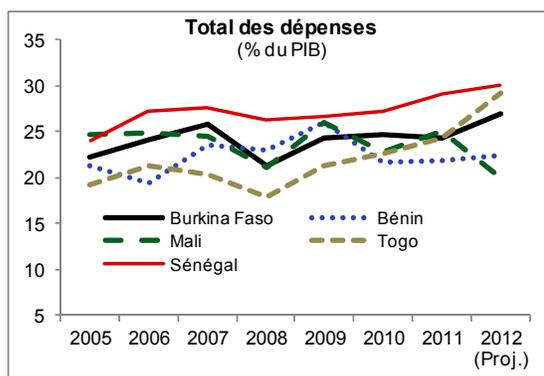
La mobilisation des recettes se rapproche des normes régionales...



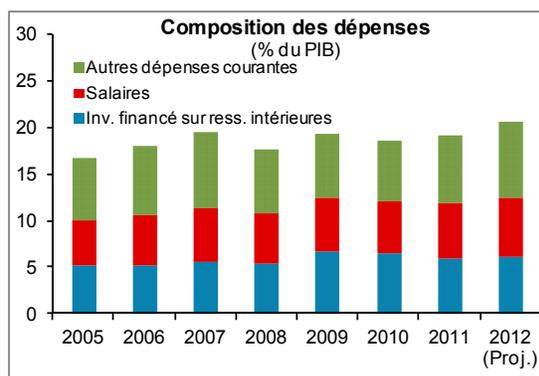
... avec des mesures de capacité supérieures aux normes régionales.



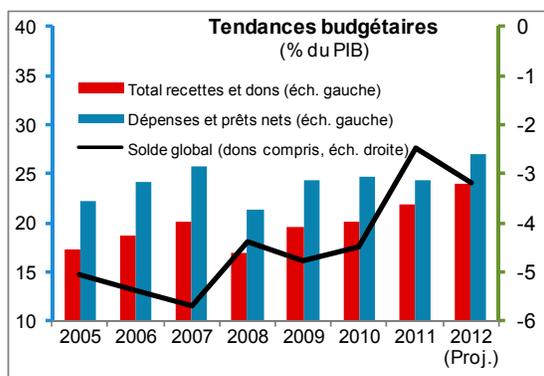
Des chocs ont entraîné une hausse des dépenses en 2012....



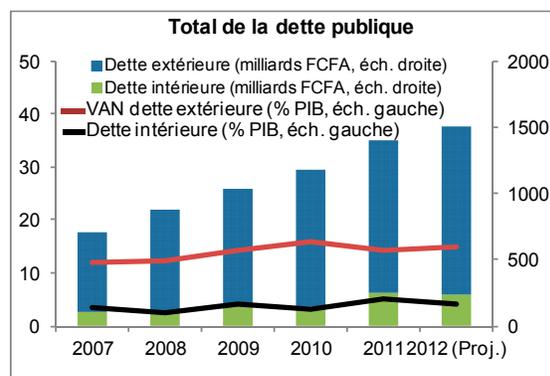
... surtout des dépenses courantes, d'où une modification de la composition des dépenses.



...et un creusement du déficit budgétaire.



Tandis que les niveaux de la dette restent modérés.



Sources: Autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

13. **Malgré une lente exécution au premier semestre, les dépenses d'investissement devraient être conformes aux projections.** Les dépenses d'investissement devraient s'accélérer au second semestre, compte tenu des mesures prises par les autorités pour activer les autorisations de contrats et de paiements : rationalisation des procédures de contrôle pour limiter les démarches redondantes, renforcement de l'automatisation pour éviter les pertes de documents, et suivi au cas par cas dans les ministères dépeniers (MPEF, §§ 8 et 27). Les projections du programme relatives aux dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures s'établissent à 6,2% du PIB, estimation plus conservatrice que celle de la loi de finances rectificative (et conforme aux hypothèses de ressources du §12 ci-dessus). Les services du FMI ont néanmoins indiqué que si la hausse des recettes se concrétise et si la capacité de dépenses est suffisante, les objectifs du programme pourraient permettre une hausse proportionnelle des dépenses d'investissement.

14. **Les projections des dépenses courantes s'établissent à 14,5% du PIB, en légère hausse par rapport aux précédents objectifs du programme.** Comme le montre la loi de finances rectificative de 2012, la progression des dépenses courantes correspond à une augmentation des postes relatifs aux salaires, biens et services et paiements d'intérêts, pour un total de 0,6 points de pourcentage du PIB². Il n'est pas prévu d'augmenter l'enveloppe des dépenses relatives aux élections de décembre (même si les dépenses pour l'enregistrement biométrique ont été reclassées). Les projections de transferts courants ont été révisées à la baisse de 0,6 points de pourcentage du PIB pour tenir compte de la légère baisse des dépenses de sécurité alimentaire et de la hausse des transferts cette année par rapport à ce qui avait été précédemment envisagé.

- **Les dépenses relatives à la sécurité alimentaire devraient atteindre 64,5 milliards de FCFA cette année, par rapport aux premières estimations de besoins de 75 milliards de FCFA.** La mise en œuvre du programme de sécurité alimentaire a permis de répondre aux besoins. Les estimations du nombre de personnes vulnérables ont été révisées à la baisse au fur et à mesure de l'exécution du programme. Cependant, d'autres besoins sont apparus qui n'avaient pas été intégrés dans les précédentes estimations, telles que la reconstitution des stocks alimentaires épuisés. Par ailleurs, les estimations des besoins pour 2013 ont été augmentées afin de : poursuivre la reconstitution des stocks, développer fortement les programmes de cantine scolaire conformément au nouveau plan de protection sociale, et mettre en œuvre des mesures à plus long terme de sécurité alimentaire, notamment l'amélioration des infrastructures de redistribution et le renforcement des capacités des entités chargées des opérations de sécurité alimentaire.
- **Un nouveau transfert sera transmis à la SONABHY.** Pour mieux remédier aux pertes de la SONABHY en 2012, les autorités procéderont à un nouveau transfert fin 2012, qui portera les subventions explicites à 30,5 milliards de FCFA (0,6% du PIB). Cette attribution supplémentaire n'a pas été incluse dans la loi de finances

² Ces hausses s'expliquent par les impacts inattendus de décisions prises en 2011, notamment les mesures complémentaires adoptées lors des négociations salariales de la fonction publique en 2011 et l'allongement de l'année universitaire pour compenser les journées perdues lors des troubles civils de 2011.

rectificative de 2012 mais le sera dans la « loi de finances pour l'exécution du budget », soumise à la commission d'audit au début de l'année prochaine. Les autorités ont simultanément réitéré leur volonté d'explorer des solutions budgétaires plus viables pour 2013 (voir ci-dessous et MPEF, § 26).

15. **En conclusion, le déficit budgétaire sera légèrement inférieur à l'objectif initialement prévu.** Le déficit budgétaire global (base engagements) sera contenu à 3,2% du PIB, en légère baisse par rapport à 3,5% du PIB. Les objectifs de financement intérieur net incluaient le recours à une émission d'obligations à hauteur de 30 milliards de FCFA; compte tenu de la forte mobilisation des recettes cette année et des dépenses courantes déjà plus élevées, ces ressources seront mises de côté pour mieux répondre aux besoins de 2013, et les objectifs du programme pour ces deux années seront révisés en conséquence.

B. Politique budgétaire pour 2013 et à moyen terme

L'augmentation des ressources intérieures sera consacrée aux dépenses en faveur du programme de développement, notamment aux investissements de nature à alimenter la croissance, au renforcement de la protection sociale et aux mesures destinées à réduire la vulnérabilité aux chocs climatiques.

16. **Le projet actuel de budget pour 2013 est conforme aux objectifs indicatifs définis dans le programme mais les projections sous-jacentes de recettes et de dépenses sont plus ambitieuses.** Les projections du programme établissent les recettes à 16,9% du PIB, mais elles pourraient évoluer en fonction des éventuelles modifications des taxes d'accise sur les carburants et du calendrier de cession de la licence de télécommunications mentionnée ci-dessus. Les projections de dépenses tiennent compte d'un certain rééquilibrage (1,2% point de pourcentage du PIB) au fur et à mesure que les dépenses liées à la crise régressent, ce qui compensera la hausse des investissements financés sur ressources intérieures et d'autres dépenses prioritaires et permettra une amélioration globale du déficit à 2,6% du PIB.

17. **Les projections et les objectifs indicatifs pour 2013 seront réexaminés lors de la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la FEC,** pour servir de transition vers un éventuel nouveau programme.³ Les entretiens au titre de cette revue porteront sur:

- **les projets de renforcement de la viabilité financière de la SONABHY, tout en améliorant le recouvrement des coûts.** Les autorités ont réitéré leur volonté d'assurer une meilleure répercussion des cours internationaux, mais indiquent que les prix intérieurs des carburants sont une question extrêmement sensible, à l'origine de troubles sociaux dans le passé. Compte tenu des fortes améliorations de la mobilisation des recettes récemment et du fait que les taxes sur les carburants ont été plus de deux fois supérieures aux pertes annuelles moyennes enregistrées par la SONABHY en 2011 et 2012, les autorités examinent les possibilités

³ Après expiration du programme actuel en juin, les estimations prévoient de légers déficits de financement pour le second semestre 2013 et à moyen terme. Les perspectives de combler ces déficits sont bonnes grâce à de nouveaux financements ou à un léger aménagement des politiques actuelles, et notamment grâce à un éventuel nouveau programme approuvé par le FMI pour succéder au programme actuel.

d'instauration d'un mécanisme souple de fixation des prix des carburants dans lequel les modifications provisoires des droits d'accise permettraient de lisser le processus d'ajustement des prix (MPEF, § 26).

- **les mesures de rationalisation de la masse salariale de la fonction publique.** Les autorités ont pris des mesures en 2012 pour limiter les abus de per diem. Elles ont aussi procédé à la fois à un recensement et à un enregistrement biométrique des agents de la fonction publique cette année. Les résultats des deux bases de données seront croisés pour identifier les salariés qui reçoivent doubles prestations (MPEF, § 14).
- **l'impact des réformes prévues en matière d'administration des recettes.** Les autorités poursuivent les réformes administratives pour enrayer la fraude, notamment en instaurant des services de recouvrement dans les ministères prestataires de services et en centralisant les procédures de dédouanement dans des postes de douane mieux équipés en effectifs et en matériel.
- **les modifications du code minier.** Le nouveau projet de code minier sera considéré par le Parlement au début de l'année prochaine. En raison de contraintes de ressources, le FMI n'a pas été en mesure de répondre à la demande des autorités de consacrer entièrement une mission d'assistance technique à la fiscalité minière, mais un expert du Département des finances publiques a pu se joindre à la mission de revue du Département Afrique et d'après les travaux préliminaires, il semble que le nouveau code constitue une amélioration, même s'il comporte encore des failles.
- **la mise en œuvre des réformes pour améliorer la capacité de dépenses d'investissement.** Le plein impact des mesures instaurées cette année pour accélérer les dépenses d'investissement reste à voir. En outre l'année prochaine, un nouveau processus de sélection de projets entrera en vigueur, avec une « banque » de projets qui identifiera les projets « prêts à démarrer » qui pourront être ajoutés au budget. Les autorités mettent aussi en œuvre des réformes complémentaires pour réduire les délais de paiement (MPEF, §§ 8 et 27).

C. Financement de projets de nature à alimenter la croissance

Parallèlement à leurs propres efforts pour augmenter l'enveloppe budgétaire, les autorités chercheront de nouvelles sources de financement intérieur privé et de financement extérieur pour progresser vers les objectifs de la SCADD.

18. **Les autorités intensifient leurs efforts pour améliorer la résilience aux chocs, notamment par une diversification des activités.** L'une des grandes priorités de la SCADD consiste à attirer l'investissement privé vers le pôle de croissance de Bagré, projet destiné à insuffler une croissance solidaire et à créer de plus grandes synergies dans ce domaine (Encadré 3). Une table ronde des investisseurs en septembre a bénéficié d'une forte participation et les autorités souhaitent allouer un montant plus important à ce projet en 2013 (MEFP, ¶ 21).

Encadré 3. Croissance solidaire: Projet du pôle de croissance de Bagré

Il y a trente ans, l'onchocercose sévissait sur les rives du fleuve Bagré, près de la frontière avec le Ghana et le Togo. Aujourd'hui, la maladie est éradiquée et la région est prospère, la population bien nourrie et les enfants scolarisés. Un grand réservoir artificiel a été créé lors de la construction d'un barrage sur le fleuve et les agriculteurs de subsistance ont été relocalisés. Dans les dix années qui ont suivi, le gouvernement a investi pour mobiliser, gérer et distribuer l'eau destinée à de nombreuses nouvelles activités, qui aujourd'hui recouvrent une production agricole diversifiée (notamment riz et bananes), l'élevage, les produits laitiers, une éclosérie, une station d'éco-tourisme et une centrale hydro-électrique (alimentant 13% des besoins de Ouagadougou).

Partie intégrante de la stratégie nationale de développement (SCADD), le projet du pôle de croissance de Bagré cherche à attirer de nouveaux investissements privés pour dynamiser encore l'emploi local et stimuler la productivité agricole. Un accord entre le gouvernement Burkinabè et la Banque mondiale pour la période 2011–17

vise à attirer l'investissement privé dans l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire et la pêche, en améliorant le climat des affaires et en développant les infrastructures et les services de soutien (logements, électricité, écoles, installations médicales et de formation). Représentant un coût total de 134 millions de dollars EU, les investissements seront cofinancés par l'État, la Banque mondiale et d'autres partenaires, et seront gérés par un partenariat public-privé, « Bagrépole ».

Résultats escomptés d'ici 2017	
Emplois créés	30.000
Bénéficiaires directs	20.000
Bénéficiaires indirects	250.000
Production agric.	450.000 tonnes contre 157.000 en 2010
Pêche	1.250 tonnes contre 522 en 2009
Élevage	2.400 tonnes contre 300 en 2010

La productivité agricole sera intensifiée par des mesures destinées à accroître la fertilité des sols, à lutter contre l'érosion, à développer l'irrigation et à former les ouvriers aux normes internationales des produits agricoles. Des objectifs précis ont été fixés pour 2017, dont certains portant explicitement sur la participation des femmes.

Bagré est destiné à servir de modèle à d'autres pôles de croissance déjà identifiés et à avoir un fort retentissement sur l'économie nationale.

19. **Les autorités cherchent également à élargir l'accès aux services financiers.** Outre les mesures de développement de la micro-finance (MPEF §15), les autorités espèrent tirer parti du vaste réseau des services postaux (SONAPOST) à travers le pays pour développer la couverture géographique des services financiers de base. Dans ce but, elles préparent d'ici fin décembre 2012 une stratégie d'amélioration de la qualité des services financiers déjà proposés par la SONAPOST (repère structurel, MPEF § 36). Les banques commerciales, quant à elles, déploient des efforts pour étendre leurs activités aux endroits les plus reculés du pays et pour lancer de nouveaux produits innovants destinés à attirer le secteur informel. D'après les indicateurs de santé financière, les banques commerciales paraissent saines.

20. **De nouvelles sources de financement de grands projets sont à l'étude, notamment des partenariats public-privé (PPP) et des emprunts non concessionnels.** Une loi cadre sur les PPP a été approuvée (avec l'aide de l'AT du FMI) et les autorités progressent dans la recherche de ce type de financement pour de grands projets d'investissement identifiés dans le

cadre de la SCADD. Lors de la prochaine revue, les autorités prévoient de demander pour un ou plusieurs projets spécifiques à être exemptées de la limite de zéro imposée par le programme aux emprunts extérieurs non concessionnels. Elles chercheront un financement extérieur aux meilleures conditions possibles, pour la proposition du projet d'aéroport par exemple, mais il s'avérera sans doute difficile de trouver d'importantes sources de financement répondant aux exigences de concessionnalité du programme dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêt. Il importe de noter que compte tenu du changement d'un niveau de risque de surendettement, de « élevé » à « modéré », à l'issue de l'analyse conjointe de viabilité de la dette de 2012 par le FMI et la Banque mondiale, les dons des bailleurs de fonds pour 2013 vont vraisemblablement évoluer vers un mélange de dons et de prêts concessionnels, du moins du côté de la Banque mondiale, ce qui contribuerait aussi à accroître l'enveloppe de financement extérieur disponible.

21. **Des efforts sont en cours pour renforcer la capacité de gestion de la dette.** Avec l'appui de l'AT de la Banque mondiale et du FMI, les autorités préparent une stratégie de la dette à moyen terme qui devrait être finalisée d'ici la fin de l'année (repère structurel/MPEF, §§ 34 et 36). Cette stratégie tient compte des modifications probables des conditions de l'aide financière extérieure ainsi que des passifs éventuels pouvant découler du recours aux PPP. À la demande des autorités, la Banque mondiale et le FMI ont organisé un atelier de formation à l'analyse de viabilité de la dette début novembre et les autorités prévoient de réaliser une AVD qui serait par la suite actualisée chaque année.

V. AUTRES PROBLÉMATIQUES ET RISQUES EN JEU DANS LE SUIVI DU PROGRAMME

22. **Les autorités sollicitent la modification d'un repère structurel à fin mars, relatif à la cession de la société d'égrenage de coton, la SOFITEX.** À la suite d'une restructuration opérationnelle l'an dernier, de plus amples réformes du secteur et d'une hausse des cours mondiaux du coton, le gouvernement avait prévu que la situation financière de la société se serait suffisamment améliorée pour permettre la cession de son intérêt majoritaire à un investisseur privé stratégique (Encadré 4). En conséquence, une stratégie de cession a été mise au point avant mi-2012 (repère structurel), et l'étape suivante aurait du consister à recruter une banque d'investissement pour accompagner ce processus (repère à mars 2013). Par la suite, cependant, les autorités ont reçu les résultats préliminaires d'une évaluation financière (repère structurel pour fin mars 2013) indiquant que le bilan de la SOFITEX s'était amélioré moins rapidement qu'escompté. En conséquence, même si les autorités restent déterminées à poursuivre le processus de désengagement, elles ont jugé nécessaire d'assainir encore le bilan de la société avant de la proposer à la vente. Elles s'entretiendront avec les services du FMI sur un nouveau calendrier de la stratégie de désengagement lors de la prochaine revue, en tenant compte de l'évaluation financière définitive, des résultats financiers provisoires pour 2012, et d'un bilan de l'impact de la restructuration opérationnelle et d'autres réformes. En attendant les résultats de cette revue, elles ont sollicité la modification du repère structurel à mars 2013 pour se dédire de l'engagement de recruter une banque d'investissement. Compte tenu de l'importance de la filière coton et de la nécessité d'une cession réussie, les services du FMI appuient cette démarche. La prochaine revue examinera l'état d'avancement de l'établissement d'un nouveau calendrier de cession.

Encadré 4. Participation de l'État dans la SOFITEX

La filière coton emploie au Burkina Faso près de 20% de la population. De vastes réformes du secteur ces vingt dernières années ont permis d'améliorer la productivité, et le Burkina Faso est devenu l'un des deux premiers producteurs et exportateurs de coton d'Afrique subsaharienne. Parallèlement à d'autres réformes, le gouvernement a cédé en 1999 sa participation dans le monopole public d'égrenage de coton, la SOFITEX, et a ouvert le secteur à la concurrence. En 2006, l'État détenait 35% de la SOFITEX, et le reste du capital était réparti entre une entreprise privée et les producteurs de coton. Deux autres sociétés d'égrenage du coton ont démarré leurs activités au milieu des années 2000.

En 2005 et en 2008, en raison des fluctuations des cours internationaux et de la dépréciation du dollar EU, la SOFITEX a essuyé de lourdes pertes. À l'issue de deux cycles de recapitalisation, l'État s'est trouvé à nouveau en position d'actionnaire majoritaire (à hauteur d'environ 89% actuellement). Des réformes ont ensuite été mises en œuvre pour protéger le bilan de la société contre les fluctuations des cours mondiaux et des taux de change, et une restructuration opérationnelle de la société a été réalisée en 2011. Le gouvernement a toujours explicitement affirmé son intention d'améliorer encore le bilan de la société à terme pour trouver un investisseur stratégique afin de réduire la participation de l'État.

23. **Les risques d'ici la fin du programme (mai 2013) sont équilibrés.** Les principaux risques de détérioration sont une aggravation des problèmes de sécurité au Mali avec une propagation au Burkina Faso et de nouvelles hausses des prix internationaux des carburants et/ou des denrées alimentaires qui pourraient déclencher des tensions sociales à l'intérieur du pays. À moyen terme néanmoins, les risques qui pèsent sur la politique des pouvoirs publics sont les contraintes de capacité pour mettre en œuvre le programme et/ou l'accélération des dépenses d'investissement qui pourrait ne pas produire les résultats escomptés sur la croissance. Du côté positif, la production agricole et/ou la croissance pourraient dépasser les projections, de même que la mobilisation des recettes.

VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

24. **Des progrès encourageants ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme de sécurité alimentaire.** Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires, tant de la part des autorités que des bailleurs de fonds, pour renforcer les capacités et la coordination.

25. **Le renforcement de la mobilisation des recettes présente à la fois une opportunité et un défi pour améliorer les modes de dépenses.** La mobilisation des recettes s'est améliorée plus rapidement que prévu sous l'effet conjugué des réformes administratives et fiscales et de l'augmentation de la production minière. La capacité d'exécution des dépenses du gouvernement n'a pas progressé au même rythme et risque de faire perdre d'importantes opportunités de dépenses en faveur du développement. Les autorités ont redoublé d'efforts pour accélérer les procédures d'approbation et d'exécution des dépenses d'investissement, mais il convient de les accompagner de processus solides et objectifs d'identification et de hiérarchisation des projets d'investissement qui présentent les meilleures chances de résultats en faveur de la croissance. Les partenariats public-privé doivent être examinés attentivement

en amont pour garantir une bonne compréhension de tout passif budgétaire éventuel qui pourrait y être associé.

26. **De même, la transition du financement extérieur sous forme de dons vers des emprunts implique de renforcer les capacités non seulement de gestion de la dette mais aussi d'évaluation des projets d'investissement.** Les partenaires au développement ayant tendance à passer d'une assistance exclusivement sous forme de dons à un mélange de dons et de prêts concessionnels, les autorités devront faire preuve d'une vigilance accrue pour garantir les meilleurs résultats possibles des projets d'investissement. Elles devront avancer avec prudence dans la recherche de nouveaux types de financement, pour assurer que des dépenses avisées soient financées par des emprunts avisés.

27. **Le régime de fiscalité minière doit assurer un meilleur équilibre entre les intérêts des investisseurs en charge de l'extraction des ressources et les avantages que tire le pays de l'extraction.** Le code minier de 2003 contenait un certain nombre de dispositions efficaces pour attirer les investisseurs dans le pays. Le nouveau projet de code minier permettrait de rééquilibrer le régime fiscal pour le rendre plus conforme aux bonnes pratiques internationales, mais il contient toujours un certain nombre de failles. Les autorités sont invitées à prendre plus de temps pour s'assurer que la nouvelle mouture du code minier soit conforme aux meilleures pratiques internationales.

28. **La volonté du gouvernement d'améliorer le recouvrement des coûts des carburants est encourageante.** Compte tenu des risques que font peser d'importants ajustements des prix des carburants sur la stabilité sociale, les services du FMI appuient l'objectif des autorités d'élaborer une démarche souple et progressive pour les prix pétroliers qui permettrait de lisser les ajustements à court terme des prix tout en préservant la stabilité budgétaire à plus long terme, notamment en dirigeant les subventions actuellement non ciblées vers des utilisations plus efficaces. Pour protéger le budget contre tout choc éventuel sur les prix des carburants, les autorités sont invitées à finaliser et à mettre en œuvre cette nouvelle démarche au plus vite.

29. **Les services du FMI appuient la modification du repère structurel relatif à la SOFITEX.** Les services du FMI saluent l'attachement réitéré des autorités à l'objectif de désengagement et admettent que le processus doit être mené avec prudence, compte tenu de l'importance stratégique de ce secteur. Ils attendent avec intérêt les entretiens sur un nouveau calendrier de la stratégie de cession lors de la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la FEC.

30. **Les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la cinquième revue et à la demande des autorités d'obtenir le sixième décaissement dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.** De même, ils appuient la modification de critères de performance à fin décembre 2012 et la modification d'un repère structurel pour fin mars 2013.

Tableau 1. Burkina Faso: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–15

	2011	2012		2013	2014	2015
	Est.	Prog. ²	Proj.		Proj.	
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
PIB et prix						
PIB à prix constants	4,2	7,0	8,0	7,0	7,0	7,0
Déflateur du PIB	5,6	3,5	4,4	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,7	3,0	3,6	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	5,1	3,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit						
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ¹	11,2	13,1	13,5	12,0	11,5	11,7
Crédit à l'État (système bancaire) ¹	-1,9	2,5	0,5	2,1	1,1	1,2
Crédit au secteur privé	23,3	14,2	17,3	15,1	14,7	11,4
Monnaie au sens large (M3)	13,8	10,8	11,3	11,4	11,3	11,2
Secteur extérieur						
Exportations (f.à.b., en FCFA)	35,8	18,4	21,0	9,2	11,6	13,8
Importations (f.à.b., en FCFA)	24,5	26,0	31,5	1,3	9,5	11,8
Termes de l'échange	10,6	3,2	4,1	-0,4	2,0	1,3
Taux de change effectif réel	1,7
FCFA/\$EU (moyenne annuelle)	471,4
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Finances de l'administration centrale						
Recettes courantes	16,5	16,1	16,6	16,9	17,0	17,2
<i>Dont: recettes fiscales</i>	14,5	14,0	15,0	15,0	15,2	15,3
Total dépenses et prêts nets	24,3	26,7	27,2	26,0	26,2	26,3
<i>Dont: dépenses courantes</i>	13,1	14,3	14,5	12,5	12,7	12,7
Solde budgétaire global, dons exclus (engagement)	-7,7	-10,5	-10,5	-9,1	-9,2	-9,1
Solde budgétaire global, dons inclus (engagement)	-2,5	-3,5	-3,2	-2,6	-2,8	-2,7
Épargne et investissement						
Solde transactions courantes (transferts officiels ii)	-1,1	-4,4	-4,7	-3,9	-3,7	-3,4
Investissement brut	15,6	18,4	18,4	18,1	18,2	18,5
Public	7,1	8,7	8,8	9,4	9,4	9,4
Privé	8,5	9,7	9,6	8,7	8,8	9,0
Épargne nationale brute	14,5	14,0	13,7	14,2	14,5	15,0
Publique	9,2	5,6	5,7	6,8	7,0	7,1
Privée	5,2	8,4	8,0	7,4	7,5	7,9
Indicateurs de la dette						
Dette extérieure	24,1	24,0	25,1	26,0	25,9	25,7
VAN de la dette extérieure	14,3	14,5	15,0	16,1	16,0	15,7
VAN de la dette extérieure (% des export.)	56,1	53,6	55,6	59,9	58,4	55,1
<i>Pour mémoire :</i>						
PIB nominal (milliards de FCFA)	4 807	5 326	5 421	5 919	6 457	7 045
PIB nominal par habitant (\$)	601

Sources: Autorités burkinabè et estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage de la monnaie sent large en début de période.² Quatrième revue de l'accord FEC (Rapport du FMI 12/159).

Tableau 2a. Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2011–15

	2011	2012		2013	2014	2015
	Prel.	Prog. ²	Proj.	Proj.	Proj.	
	(milliards de FCFA)					
Total recettes et dons	1047,3	1234,8	1300,3	1385,2	1510,8	1659,3
Total recettes	793,6	858,7	902,5	998,7	1095,7	1213,5
Recettes fiscales	695,6	745,3	812,1	886,8	979,8	1079,9
Revenu et bénéfiques ¹	201,0	191,7	229,4	257,8	287,0	308,6
Biens et services intérieurs	366,8	410,9	416,8	456,9	505,9	553,8
Commerce international	112,0	125,2	149,8	152,9	165,0	190,8
Autres	15,9	17,5	16,1	19,1	21,9	26,7
Recettes non fiscales ²	98,0	113,4	90,4	112,0	115,9	133,5
<i>Dont</i> : redevances de l'or	17,7	45,2	45,7	73,8	54,1	63,2
Dons	253,7	376,1	397,7	386,4	415,1	445,9
Projet	73,1	215,5	222,1	272,5	287,6	306,8
Programme	180,6	160,5	175,7	113,9	127,5	139,1
Dépenses et prêts nets¹	1166,0	1419,5	1472,2	1536,8	1691,0	1851,9
Dépenses courantes	628,3	761,3	785,3	740,2	818,5	893,7
Traitements et salaires	281,4	319,9	334,4	349,6	381,4	416,1
Biens et services	97,1	104,0	124,2	113,8	130,6	144,0
Charges d'intérêts	28,3	20,6	28,5	29,4	33,3	34,2
Intérieurs	15,9	12,3	20,1	17,0	21,1	21,0
Extérieurs	12,4	8,4	8,4	12,4	12,2	13,2
Transferts courants	221,4	316,8	298,2	247,5	273,2	299,5
<i>dont</i> : sécurité alimentaire	17,6	75,2	64,5	64,4	0,0	0,0
élections	...	19,0	26,9
réfugiés	...	10,7	9,0
subventions à SONABHY	4,3	15,5	30,5	10,0
Dépenses d'investissement	488,6	665,1	678,8	791,7	862,5	948,2
Financées sur ressources intérieures	286,4	333,5	334,1	414,9	452,0	500,2
<i>dont</i> : élections	...	11,0	0,0
Financées sur ressources extérieures	202,2	331,6	344,7	376,7	410,6	448,0
<i>dont</i> : sécurité alimentaire	17,6	36,9	36,9	0,0	0,0	0,0
réfugiés	...	2,3	2,3
Prêts nets	2,7	-6,9	8,1	4,9	10,0	10,0
Solde global (base engagements)	-118,8	-184,7	-172,0	-151,6	-180,2	-192,5
Ajustement base caisse	12,9	0,0	0,0	-0,5	-0,5	-0,5
Solde global (base caisse)	-105,8	-184,7	-172,0	-152,1	-180,7	-193,0
Financement	105,1	147,3	157,9	135,0	144,7	171,7
Financement extérieur	108,8	94,9	102,9	80,0	94,7	111,7
Tirages	129,1	116,1	124,1	104,2	122,9	141,2
Prêts projets	129,1	116,1	122,6	104,2	122,9	141,2
Prêts programme	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0
Amortissement (FMI excl.)	-20,3	-21,2	-21,2	-24,2	-28,3	-29,5
Financement intérieur	-3,7	52,4	55,0	55,0	50,0	60,0
Financement bancaire	-24,5	0,0	-5,9	30,0	20,0	25,0
Banque centrale	-31,4	0,0	-5,9	30,0	0,0	0,0
Financement non bancaire	20,8	52,4	60,9	25,0	30,0	35,0
Écart de financement	0,0	37,4	14,1	17,1	36,0	21,3
<i>dont</i> : futurs décaissements du FMI	0,0	37,4	14,1	4,8	0,0	0,0

Sources: Autorités burkinabè et estimations et projections des services du FMI.

¹ Base engagements.² Quatrième revue de l'accord FEC (Rapport du FMI 12/159).

Tableau 2b. Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2011–15

	2011	2012		2013	2014	2015
	Prel.	Prog. ²	Proj.	Proj.	Proj.	
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Total recettes et dons	21,8	23,2	24,0	23,4	23,4	23,6
Total recettes	16,5	16,1	16,6	16,9	17,0	17,2
Recettes fiscales	14,5	14,0	15,0	15,0	15,2	15,3
Revenus et bénéfiques	4,2	3,6	4,2	4,4	4,4	4,4
Biens et services intérieurs	7,6	7,7	7,7	7,7	7,8	7,9
Commerce international	2,3	2,4	2,8	2,6	2,6	2,7
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Recettes non fiscales	2,0	2,1	1,7	1,9	1,8	1,9
<i>dont</i> : redevances de l'or	0,4	0,8	0,8	1,2	0,8	0,9
Dons	5,3	7,1	7,3	6,5	6,4	6,3
Projet	1,5	4,0	4,1	4,6	4,5	4,4
Programme	3,8	3,0	3,2	1,9	2,0	2,0
Dépenses et prêts nets¹	24,3	26,7	27,2	26,0	26,2	26,3
Dépenses courantes	13,1	14,3	14,5	12,5	12,7	12,7
Traitements et salaires	5,9	6,0	6,2	5,9	5,9	5,9
Biens et services	2,0	2,0	2,3	1,9	2,0	2,0
Charges d'intérêts	0,6	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Intérieurs	0,3	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3
Extérieurs	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Transferts courants	4,6	5,9	5,5	4,2	4,2	4,3
<i>dont</i> : sécurité alimentaire	0,4	1,4	1,2	1,1	0,0	0,0
élections	...	0	0,5
réfugiés	...	0,2	0,2
subventions à SONABHY	0,1	0,3	0,6
Dépenses d'investissement	10,2	12,5	12,5	13,4	13,4	13,5
Financées sur ressources intérieures	6,0	6,3	6,2	7,0	7,0	7,1
<i>dont</i> : élections		0,2	0,0			
Financées sur ressources extérieures	4,2	6,2	6,4	6,4	6,4	6,4
<i>dont</i> : sécurité alimentaire	0,4	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0
réfugiés	...	0,0	0,0
Prêts nets	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Solde global (base engagements)	-2,5	-3,5	-3,2	-2,6	-2,8	-2,7
Ajustement base caisse	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-2,2	-3,5	-3,2	-2,6	-2,8	-2,7
Financement	2,2	2,8	2,9	2,3	2,2	2,4
Financement extérieur	2,3	1,8	1,9	1,4	1,5	1,6
Tirages	2,7	2,2	2,3	1,8	1,9	2,0
Prêts projets	2,7	2,2	2,3	1,8	1,9	2,0
Prêts programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement (FMI excl.)	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Financement intérieur	-0,1	1,0	1,0	0,9	0,8	0,9
Financement bancaire	-0,5	0,0	-0,1	0,5	0,3	0,4
Banque centrale	-0,7	0,0	-0,1	0,5	0,0	0,0
Financement non bancaire	0,4	1,0	1,1	0,4	0,5	0,5
Écart de financement	0,0	0,7	0,3	0,3	0,6	0,3
<i>dont</i> : futurs décaissements du FMI	0,0	0,7	0,3	0,1	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>						
PIB nominal (milliards de FCFA)	4 807	5 326	5 421	5 919	6 457	7 045

Sources: Autorités burkinabè et estimations et projections des services du FMI.

¹ Base engagements.² Quatrième revue de l'accord FEC (Rapport du FMI 12/159).

Tableau 3. Burkina Faso: Situation monétaire, 2011–15

	2011	2012		2013	2014	2015
		Prog. ¹	Proj.			
(milliards de FCFA)						
Avoirs extérieurs nets	681,5	617,9	648,2	637,2	633,6	622,8
BCEAO	275,3	211,7	242,0	231,0	227,4	216,6
Actifs	488,5	412,3	451,4	436,4	427,1	405,2
Passifs	213,1	200,6	209,4	205,4	199,8	188,6
Banques commerciales	406,2	406,2	406,2	406,2	406,2	406,2
Avoirs intérieurs nets	819,6	1031,1	1022,6	1223,4	1436,8	1679,1
Crédit intérieur net	943,8	1138,3	1116,8	1317,6	1530,9	1773,3
Crédit net à l'État	-7,8	29,5	0,4	35,2	55,2	80,2
Crédit à l'économie	951,6	1108,7	1116,4	1282,4	1475,8	1693,1
Autres postes (net)	-124,2	-107,1	-94,2	-94,2	-94,2	-94,2
Monnaie au sens large	1501,1	1649,0	1670,8	1860,6	2070,3	2301,9
<i>dont</i> : Dépôts privés dans banques comm.	1224,6	1404,9	1373,1	1538,9	1722,2	1924,5
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
<i>Pour mémoire :</i>						
Avoirs extérieurs nets	5,2	-5,2	-4,9	-1,7	-0,6	-1,7
Avoirs intérieurs nets	22,0	23,3	24,8	19,6	17,4	16,9
Crédit net à l'État ²	-1,9	2,5	0,5	2,1	1,1	1,2
(variation annuelle en pourcentage)	23,5	14,2	17,3	14,9	15,1	14,7
Masse monétaire	13,8	10,8	11,3	11,4	11,3	11,2
<i>Dont</i> : dépôts bancaires	13,8	14,7	12,1	12,1	11,9	11,7
Vitesse circul. monnaie (PIB/monnaie sens	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1

Sources: Autorités burkinabè et estimations et projections des services du FMI.

¹ Quatrième revue de l'accord FEC (Rapport du FMI 12/159).

² Variation annuelle en pourcentage de la monnaie annuelle par rapport à 12 mois auparavant.

Tableau 4. Burkina Faso: Balance des paiements, 2011–15

	2011	2012		2013	2014	2015
	Prel.	Prog. ¹	Proj.		Proj.	
	(milliards de FCFA)					
Solde des transactions courantes	-54,3	-234,6	-255,8	-229,2	-237,4	-241,3
<i>Transferts officiels exclus</i>	-257,6	-418,4	-454,7	-366,8	-389,1	-405,0
Balance commerciale	2,4	-81,1	-108,1	-7,9	20,7	55,6
Exportations de biens	1066,2	1278,3	1290,6	1409,4	1572,9	1790,4
<i>dont: coton</i>	130,9	173,4	165,4	202,5	215,9	222,7
<i>or</i>	772,4	904,5	914,7	964,9	1082,4	1263,8
Importations de biens	-1063,8	-1359,4	-1398,7	-1417,3	-1552,3	-1734,9
<i>dont: pétrole</i>	-308,6	-380,2	-373,0	-385,1	-405,5	-434,9
<i>dont: produits alimentaires</i>	-84,3	-153,7	-180,0	-118,5	-118,1	-124,4
<i>dont: investissements publics</i>	-390,9	-532,1	-543,1	-633,3	-690,0	-758,5
Services, net	-325,0	-407,4	-417,1	-432,0	-486,0	-539,8
Revenu, net	0,2	6,1	6,4	7,8	9,7	11,3
Transferts courants	268,1	247,8	262,9	202,9	218,3	231,7
<i>dont: transferts officiels, net</i>	203,4	183,8	198,9	137,6	151,7	163,7
Compte de capital	121,2	264,0	270,6	321,0	336,1	355,3
Dons projets	73,1	215,5	222,1	272,5	287,6	306,8
Compte financier	-19,2	-63,6	-48,1	-115,2	-138,3	-146,0
Investissements directs	19,7	18,0	18,0	23,0	25,0	27,3
Investissements de portefeuille	9,4	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Autres investissements	-48,3	-91,6	-76,1	-148,2	-173,3	-183,3
Investissements à long terme	-49,9	-96,6	-81,1	-153,2	-178,3	-188,3
Prêts projets	129,1	116,1	122,6	104,2	122,9	141,2
Prêts programmes	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0
Amortissement des prêts publics (FMI exclus)	-20,3	-21,2	-21,2	-24,2	-28,3	-29,5
Autres, privés	-157,1	-191,5	-184,0	-233,2	-273,0	-300,0
Investissements à court terme	1,6	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Erreurs et omissions	-13,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Balance globale	34,0	-34,2	-33,4	-23,4	-39,6	-32,1
Financement	-34,0	-3,2	19,3	6,2	3,6	10,8
Variation nette des avoirs ext. banque centrale	25,5	-3,2	19,3	6,2	3,6	10,8
<i>dont: réserves officielles brutes</i>	37,1	0,4	-0,3	10,2	9,2	21,9
Financement net du FMI	8,6	-3,6	19,6	-4,0	-5,6	-11,1
Utilisations des ressources	9,6	0,0	23,3	0,0	0,0	0,0
Remboursements (frais exclus)	-1,0	-3,6	-3,7	-4,0	-5,6	-11,1
Avoirs extérieurs nets des banques commerciale:	-59,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement ²	0,0	37,4	14,1	17,1	36,0	21,3
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
<i>Pour mémoire :</i>						
Balance commerciale (– = déficit)	0,0	-1,5	-2,0	-0,1	0,3	0,8
Volume des exportations d'or (tonnes métriques)	32,6	35,0	33,8	35,1	38,9	44,8
Solde des transactions courantes (– = déficit)	-1,1	-4,4	-4,7	-3,9	-3,7	-3,4

Sources: Burkinabè authorities; and IMF staff estimates and projections.

¹ Quatrième revue de l'accord FEC (Rapport du FMI 12/159).² Y compris décaissements prospectifs du FMI.

Tableau 5. Burkina Faso: Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2012

(milliards de FCFA, cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	2012											
	Mar. ⁶				Jun.				Sep. ⁶		Dec.	
	Prog. ⁷	Aj.	Prél.	État	Prog. ⁷	Aj.	Prél.	État	Prog. ⁷	Prog. aj.	Prog. ⁷	Prog. aj.
Critères d'évaluation quantitatifs												
Plafond sur le financement intérieur net de l'État ¹	35,0	40,0	30,0	Observé	68,4	104,9	-0,3	Observé	75,3	24,5	89,8	69,1
Plafond sur le montant de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ^{2,3}	0,0	...	0,0	Observé	0,0	...	0,0	Observé	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés extérieurs ²	0,0	...	0,0	Observé	0,0	...	0,0	Observé	0,0	0,0	0,0	0,0
Objectifs indicatifs												
Plafond du déficit budgétaire global dons compris ⁴	63,0	89,4	38,0	Observé	116,0	146,3	36,7	Observé	142,7	93,4	185,2	172,5
Recettes de l'État	184,5	...	225,1	Observé	428,8	...	505,4	Observé	614,5	711,0	858,7	902,5
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté ⁵	77,5	...	76,4	Non obser	162,0	...	169,8	Observé	257,0	268,3	352,1	367,6
Accumulation de nouveaux arriérés intérieurs	0,0	...	0,0	Observé	0,0	...	0,0	Observé	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources: Autorités burkinabè et estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris rétrocession de décaissements prospectifs du FMI et une émission obligataire de 59,1 milliards FCFA de 2011 enregistrée en 2012.

Le plafond du financement intérieur net doit être ajusté conformément à la définition qu'en donne le PAT.

² À observer en permanence.

³ À l'exclusion des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Ce plafond exclut les crédits fournisseurs d'une échéance maximale d'un an.

⁴ Le plafond du déficit budgétaire global doit être ajusté conformément à la définition qu'en donne le PAT. Il est calculé sur base engagements.

⁵ 90% du montant budgétisé. Les projections pour septembre et décembre partent de l'hypothèse qu'il n'y a pas de changement dans les objectifs mensuels par rapport à la 4ème revue.

⁶ Objectif indicatif.

⁷ Quatrième revue de l'accord FEC (Rapport du FMI 12/159).

Tableau 6. Burkina Faso: Échéancier des décaissements de l'accord au titre de la FEC, 2010–13

Montant	Date de disponibilité	Conditions nécessaires au décaissement ¹
7,454 millions de DTS	14 juin 2010	Suite à l'approbation par le Conseil d'administration du nouvel accord au titre de la FEC
6,45 millions de DTS	15 décembre 2010	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2010 et achèvement de la première revue de l'accord
6,45 millions de DTS	14 juin 2011	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2010 et achèvement de la seconde revue de l'accord
6,45 millions de DTS	15 décembre 2011	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2011 et achèvement de la troisième revue de l'accord
30,53 millions de DTS	8 juin 2012	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2011 et achèvement de la quatrième revue de l'accord
18,9 millions de DTS	1 ^{er} décembre 2012	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2012 et achèvement de la cinquième revue de l'accord
6,45 millions de DTS	1 ^{er} mai 2013	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2012 et achèvement de la sixième revue de l'accord

¹ Outre les conditions généralement applicables en vertu de la Facilité élargie de crédit.

Tableau 7. Burkina Faso : Repères structurels, juin 2012

Mesures	Finalité	Échéance visée	État d'avancement
Gestion des finances publiques			
Déployer le logiciel de gestion des recettes (SINTAX) de la Direction générale des impôts dans les trois directions de Centre des impôts à Bobo-Dioulasso.	Renforcer l'administration fiscale	Juin 2012	Observé
Filière coton			
Préparer une stratégie pour la réduction graduelle de la participation de l'État dans le capital de la SOFITEX	Réduire les distorsions du marché et la part de l'État	Juin 2012	Observé
Secteur financier			
Contractualiser avec les opérateurs privés et publics de maîtrise d'ouvrage délégué pour l'exécution du plan d'action de la stratégie nationale de microfinance.	Approfondir l'accès aux services financiers	Juin 2012	Observé

Appendice I—Lettre d'intention

Ouagadougou, le 30 novembre 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street NW
Washington, DC 20431

Madame la Directrice générale,

Le gouvernement du Burkina Faso a continué à mettre en œuvre les mesures prévues dans son programme économique appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international.

La mise en œuvre du programme s'est faite dans un environnement marqué notamment par plusieurs chocs et une croissance en baisse en 2011. Malgré ce contexte difficile, le gouvernement a mis en œuvre de manière satisfaisante son programme économique et financier conformément aux engagements pris dans le Mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) daté du 24 Mai 2012. Le MPEF ci-joint complète cette correspondance.

Les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2012 pour l'achèvement de la cinquième revue du programme soutenu par la FEC ont été tous observés. Tous les repères structurels convenus pour fin juin 2012 ont été mis en œuvre et tous les objectifs ont été atteints. Compte tenu de ces résultats et sur la foi des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, nous demandons au FMI la conclusion de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC et le sixième décaissement d'un montant de 18,49 millions de DTS. Nous sollicitons en outre la modification des objectifs du programme à fin décembre et d'un repère structurel à fin mars.

En 2012, le Gouvernement a poursuivi vigoureusement la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) en vue de renforcer la résilience de l'économie aux différents chocs tout en favorisant une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté. Les mesures prises pour juguler la crise alimentaire liée au déficit pluviométrique de 2011, et l'aide apportée aux réfugiés accompagnés de leur bétail fuyant les conflits dans la sous-région ont pesé sur les finances du pays. Toutefois, les bonnes perspectives de croissance pour 2012, ainsi que le fruit des réformes structurelles en matière de collecte fiscale ont permis un accroissement substantiel des recettes budgétaires cette année.

Le Gouvernement estime que les mesures énoncées dans le Mémorandum de politiques économique et financière permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, il reste déterminé à prendre toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Il consultera le FMI dans ce cas, et ce, avant de prendre de telles mesures, et en tout état de cause avant de réviser les mesures énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation. Le gouvernement communiquera par ailleurs au FMI, les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique révisé ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le gouvernement autorise comme par le passé le FMI à publier la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration les aura approuvés.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/
Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Ministre de l'Économie et des finances
Officier de l'Ordre National

Pièces jointes : Mémorandum de politiques économique et financière 2012-2013
Protocole d'accord technique révisé

Appendice I—Pièce jointe I

MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR 2012-13

I. INTRODUCTION

1. Le programme économique et financier du Burkina Faso, soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), vise à consolider la stabilité macroéconomique, à renforcer les perspectives de croissance, et à intensifier la lutte contre la pauvreté, en conformité avec les objectifs de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Le présent mémorandum fait le point de la mise en œuvre du programme à fin juin 2012, et définit les politiques et réformes économiques que le gouvernement entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de son programme économique et financier pour le reste de l'année 2012 et pour 2013. A ce titre, il complète la lettre d'intention du Ministre de l'économie et des finances ainsi que le mémorandum de politiques économiques et financières du 24 mai 2012.

II. SITUATION ÉCONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME À FIN JUIN 2012

A. Évolution économique récente

2. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte national marqué par la crise alimentaire et l'afflux des réfugiés maliens. Les conditions climatiques favorables à la campagne agricole 2012/2013 devraient permettre une accélération de la croissance. En effet, selon les estimations préliminaires, le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 8% en 2012 contre 4,2% en 2011. Après la sécheresse de 2011, la production agricole devrait connaître un accroissement de 24% en liaison avec la bonne pluviométrie et la poursuite des actions du gouvernement en ce qui concerne la mise à la disposition des producteurs d'intrants agricoles et leur encadrement, ainsi que la réhabilitation et la construction d'infrastructures hydrauliques. La production du coton graine devrait augmenter de 38 % par rapport à la campagne 2011/2012. Cette hausse s'explique en partie par la poursuite des mesures d'incitation aux producteurs, et par une utilisation accrue des graines de coton génétiquement modifiées. La croissance de la production d'or marque une pause, avec une production de 19 tonnes jusqu'à fin juin 2012 par rapport 20 tonnes à la même période en 2011.

3. En ce qui concerne les prix à la consommation, le taux d'inflation moyen annuel est projeté à 3,6 %. Cela reflète une augmentation des prix des produits de base liée à la crise alimentaire d'une part, et l'augmentation des prix des carburants d'autre part. Cette hausse a été plus marquée au 1er semestre, cependant les perspectives d'une bonne récolte sont susceptibles de réduire le taux d'inflation à environ 2% en décembre 2012. Le taux d'inflation moyen devrait donc se situer légèrement au dessus de la norme UEMOA de 3 %.

4. A fin juin 2012, les importations ont augmenté de 46% par rapport à juin 2011. Cette hausse s'explique en partie par les importations de produits alimentaires et de produits de première nécessité pour faire face à la crise alimentaire et à l'afflux des réfugiés. Durant la même période, les exportations ont augmenté de 15 %. Au niveau de

l'or, les volumes exportés marquent une pause par rapport à l'année précédente, mais compensés en valeur par l'augmentation des prix.

5. La masse monétaire a connu un accroissement de 4,8% à fin juin 2012 par rapport à son niveau à fin décembre 2011. Cette hausse reflète l'augmentation des crédits à l'économie d'une part et une hausse des avoirs extérieurs nets d'autre part reflétant notamment des achats des bons à court terme d'autres États de l'UEMOA.

6. Le système financier reste globalement sain. La majorité des banques continuent de respecter les normes prudentielles et sont suffisamment capitalisées selon les nouvelles normes régionales et elles sont restées dynamiques sur le marché obligataire régional.

7. La mobilisation des recettes était forte jusqu'à fin juin 2012. La poursuite de la responsabilisation et le suivi renforcé des unités de recouvrement ont permis un niveau de recouvrement de recettes de 17,8 % plus élevé que prévu. La forte croissance économique, le paiement de l'impôt sur les sociétés (IS) par acompte et une bonne collecte de la TVA ont contribué à ces bonnes performances.

8. L'exécution des dépenses était légèrement moins élevée que prévue, notamment pour l'investissement. Ceci reflète essentiellement les lenteurs enregistrées au niveau du processus de passation des marchés. La revue à mi-parcours de l'exécution du budget 2012 a permis de faire des recommandations telles que le suivi rapproché au cas par cas des dossiers avec les ministères sectoriels et l'appui en aval pour faciliter leur exécution complète. Ces recommandations contribueront à l'amélioration du taux d'exécution des dépenses d'investissement tel qu'anticipé dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012 adoptée par le parlement le 23 octobre 2012.

9. Les prix nationaux du carburant ont été augmentés de 50 FCFA par litre en mars 2012 et une subvention explicite par litre de carburant a été introduite, afin de juguler les pertes financières croissantes de l'entreprise publique d'importation de carburants, la SONABHY. Les pertes de la SONABHY sur l'exercice 2011 ont également été prises en charge par l'État par l'entremise d'une titrisation de la dette y afférant. En raison de la diminution des prix internationaux des produits pétroliers dans les mois qui ont suivi et du maintien des prix à la pompe, les pertes mensuelles de la SONABHY ont baissé jusqu'à fin juillet.

B. Résultats des critères quantitatifs et structurels du programme

10. La totalité des objectifs quantitatifs du programme à fin juin 2012 ont été atteints. Le plancher des recettes totales de 428,8 milliards de FCFA a été dépassé de 17,8 % avec une réalisation de 505,4 milliards FCFA. En outre le plafond du financement intérieur net fixé à 68,4 milliards FCFA a été respecté. Le niveau des dépenses sociales dépasse les objectifs et le plafond du déficit global, dons compris, fixé à 116 milliards FCFA a été respecté. Le gouvernement a maintenu une politique prudente d'endettement extérieur : il n'a ni contracté ni garanti de dette à des conditions non concessionnelles. De plus, il n'a pas accumulé d'arriérés de paiements intérieurs.

11. La totalité des mesures structurelles attendues à fin juin 2012 a été réalisée. Il s'agit notamment de (i) déployer le logiciel de gestion des recettes (SINTAX) de la Direction Générale des Impôts dans trois Directions de Centre des Impôts à Bobo-Dioulasso ; (ii) préparer une stratégie pour la réduction graduelle de la participation de l'État dans le capital de la SOFITEX et (iii) contractualiser avec les opérateurs privés et publics de maîtrise d'ouvrage délégué pour l'exécution du plan d'action de la stratégie nationale de micro finance.
12. Dans le cadre de la poursuite des actions d'amélioration du recouvrement des recettes, la Direction générale des impôts a procédé à un recensement fiscal dans six (06) communes urbaines dont l'exploitation des résultats permettra de renforcer la gestion du fichier des contribuables. Par ailleurs les actions de sensibilisation et d'information afin d'améliorer le civisme fiscal sont permanentes.
13. Concernant la réduction des délais de paiement, presque toutes les unités de vérification créées par décret en octobre 2011 et instituée par arrêté interministériel en mars 2012 sont en activité. Cela a contribué à réduire de 19 jours, de l'année 2011 à fin août 2012, les délais de paiement après réalisation du service. Par ailleurs, la réforme institutionnelle du Ministère de l'Économie et des Finances intervenue en juillet 2012 contribuera aussi à améliorer les délais de paiement grâce à la suppression de doubles contrôles intervenant dans la phase administrative de l'exécution de la dépense avec la fusion de la Direction générale des marchés publics et de la Direction générale du contrôle financier et la création subséquente de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'État.
14. Des progrès ont été réalisés dans la maîtrise de la masse salariale avec la réalisation du recensement administratif et l'enrôlement biométrique des agents de la fonction publique. Cette opération qui s'est déroulée de fin mai à mi juillet 2012 dans toutes les régions du pays a permis de recenser 113.844 agents contre une base SYGASPE de 120.420 agents. Les données collectées sont en cours de traitement pour disposer d'une base de données saines sans doublons à fin 2012.
15. En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie du secteur financier l'opérationnalisation du plan d'actions de la stratégie de la micro finance a été rendue effective par la création du Secrétariat Permanent chargé de la promotion de la micro finance (SP-PMF) d'une part et la création de la Direction de la Surveillance et du Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés d'autre part. En plus, le Secrétariat Permanent chargé de la promotion et du développement de la micro finance a signé des contrats d'exécution du plan avec trois (03) maîtres d'ouvrage délégués (MOD) : l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSF/D/BF), la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso et la Direction de la Surveillance et du Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés.
16. Les autorités ont poursuivi les réformes dans la filière coton avec la finalisation de l'étude sur le fonds intrants et l'opérationnalisation du mécanisme est prévue pour intervenir dans la campagne 2013/2014

17. Dans le domaine des statistiques, la production mensuelle de l'indice des prix à la consommation a connu des difficultés entre février et juin 2012 car une partie des données n'a pas pu être collectée en raison de problèmes de capacité administrative liés à la mise en œuvre de réformes dans la rémunération des agents publics. Les problèmes ont cependant été réglés, la collecte des informations a repris et la combinaison des informations partielles antérieurement collectées à des sources alternatives d'information ont permis une reconstitution crédible de la série.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR LE RESTE DE 2012 ET 2013

A. Cadre macroéconomique

18. Le gouvernement entend maintenir ses efforts de soutien à la croissance et à la réduction de la pauvreté tout en adoptant les mesures nécessaires à la stabilité du cadre macroéconomique. Pour 2012, il est attendu un taux de croissance économique de 8%, un taux d'inflation moyen de l'ordre de 3,6%, et un déficit du compte courant extérieur de 4,7 %. Pour 2013, la croissance est attendue à 7%, le taux d'inflation devrait retomber à environ 2% et le déficit du compte courant devrait légèrement diminuer.

19. La position extérieure du Burkina Faso devrait se détériorer en 2012 et s'améliorer dans le moyen terme. En effet, les entrées nettes de capitaux attendues en liaison notamment avec les mobilisations des aides budgétaires ne devraient compenser qu'en partie le déficit projeté pour le compte des transactions courantes, largement du aux besoins d'importation élevés des produits alimentaires. En conséquence, le solde global de la balance des paiements en 2012 devrait connaître une baisse de plus de 70 milliards FCFA par rapport à 2011. Cela a justifié la requête d'une augmentation des ressources dans le cadre du programme soutenu par la FEC, dont les tranches auront été décaissées avec la conclusion des 4ème et 5ème revues.

20. Les objectifs macroéconomiques seront atteints grâce aux actions sur : (i) la poursuite de la consolidation des progrès réalisés en matière de finances publiques; (ii) la mise en œuvre des réformes structurelles; et (iii) l'exécution des programmes prévus dans le cadre de la SCADD. L'allocation des ressources budgétaires sera axée principalement sur : (i) le renforcement du soutien au secteur du développement rural notamment la réhabilitation des barrages et retenues d'eau, l'aménagement des zones autour des barrages pour accroître les disponibilités de terres cultivables et les actions en cours dans les programmes spéciaux ; (ii) le développement des infrastructures économiques; (iii) la consolidation des actions de lutte contre la pauvreté; (iv) la promotion de l'emploi et la réduction du chômage notamment au niveau des jeunes et des femmes.

21. Dans la mise en œuvre de la SCADD, la revue annuelle de mai 2012 a adopté le rapport annuel de performances 2011 et la matrice de performance 2012–2015. Le taux de réalisation des mesures et des indicateurs a été jugé globalement satisfaisant en 2011. Le gouvernement entend accélérer la mise en œuvre de son modèle de croissance basé sur les pôles de croissance, dont le pilote de Bagré Pôle. Ce pôle se structure autour : (i) des bassins comprenant les ressources naturelles (foncier sécurisé et eau agricole facilement mobilisable, bien utilisée et bien gérée), qui permettent de développer des productions

agro-sylvo-pastorales et halieutiques liées à des marchés de valeur réels/potentiels; (ii) des infrastructures de transport permettant la liaison en toute saison des bassins de production aux zones de regroupement et d'expédition des productions et même, aux zones d'utilisation/consommation des produits; (iii) des infrastructures de fourniture d'énergie adaptée aux besoins des acteurs; (iv) des infrastructures et équipements notamment de stockage, de transformation, de commercialisation et de communication; et (v) des services financiers et non financiers nécessaires au développement durable des chaînes de valeur.

22. Dans le domaine de la consolidation des dispositifs de protection sociale, la mise en œuvre du plan d'actions de la politique nationale de protection sociale mettra l'accent sur l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base à travers : (i) l'appui à la scolarisation et à la santé des enfants des ménages démunis ; (ii) le soutien alimentaire conditionnel aux ménages démunis ; (iii) l'appui à l'autonomisation des ménages démunis ; (iv) le renforcement de l'accès aux soins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ; (v) l'amélioration de la prise en charge des urgences médicales et (vi) l'accélération des mécanismes de mise en œuvre de l'assurance maladie universelle dans les secteurs formels et non formels.

B. Politique budgétaire pour le reste de l'année 2012

23. La politique budgétaire visera essentiellement à soutenir la croissance avec une exécution accélérée des dépenses d'investissement, à faire face à la crise alimentaire et à l'afflux des réfugiés maliens. Les projections de ressources budgétaires pour l'année ont été révisées à la hausse en raison des bonnes performances observées au premier semestre.

24. Les recettes budgétaires hors dons devraient augmenter pour atteindre 902,5 milliards de FCFA, soit 16,6 % du PIB en 2012. Cela représente une augmentation des projections originales de 0,5 point de pourcentage du PIB. Cet accroissement reflète le niveau de l'activité économique et l'effet de la poursuite du renforcement du dispositif organisationnel des régies de recettes par l'approche des unités de recouvrement.

25. Les dépenses et prêts nets sont projetées à 1.472,2 milliards de FCFA, soit 27,2 % du PIB, contre 24,3 % du PIB en 2011. Les dépenses courantes s'élèveraient à 14,5 % du PIB, et les dépenses de réduction de pauvreté augmenteraient à 7,7 % du PIB.

26. En raison des récentes augmentations des prix internationaux du pétrole, la SONABHY subit de nouveau des pertes modestes. A court terme, compte tenu de la performance des recettes en 2012, la poursuite de la subvention directe au litre permettra d'assurer que les prix de détail actuels soient maintenus sans perte excessive pour la SONABHY. Dans le même temps, le gouvernement demeure déterminé à instaurer le plus tôt possible une approche plus souple pour les prix des produits pétroliers. Cela permettra de limiter le besoin de recourir aux subventions qui, du fait de leur caractère général, couvriraient aussi ceux qui ont le moins besoin de soutien et de libérer ainsi des ressources budgétaires qui peuvent être utilisées pour étendre les programmes sociaux prioritaires. Le gouvernement travaille pour ce faire en collaboration avec ses partenaires

techniques et financiers pour identifier les modalités qui permettront une adoption en 2013 d'un système souple d'ajustement de prix des carburants, tout en protégeant les groupes vulnérables.

27. Le niveau des dépenses d'investissement devrait augmenter à 12,5 % sur 2012, contre 10,2 % en 2011. Malgré des retards d'exécution dans la première moitié de 2012, nous prévoyons que ce niveau de dépenses d'investissement peut être atteint en raison de mesures visant à accélérer les dépenses, comme décrit au paragraphe 8.

28. Le déficit budgétaire global (base engagements, hors dons) est projeté à 10,5% du PIB en 2012. Le déficit sera financé par les appuis budgétaires. Les ressources de la dernière émission obligataire d'un montant de 30 milliards de FCFA sur le marché de l'UEMOA seront encaissées dans les comptes du gouvernement à la banque centrale pour être utilisée en 2013.

C. Politique budgétaire pour 2013

29. Les priorités du budget de l'État gestion 2013 ont été définies à partir des objectifs fixés dans la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Ainsi pour l'année 2013, les priorités retenues s'articulent autour de quatre domaines : (i) le renforcement des piliers de la croissance avec une attention particulière aux secteurs de production (agriculture, élevage, pêche) et de soutien à la production (infrastructure de transport, énergie et promotion de PMI/PME), (ii) la consolidation des acquis sociaux notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de la protection sociale, (iii) la gouvernance et la lutte contre la corruption avec un accent particulier sur le renforcement des capacités de la justice et des corps de contrôle et (iv) le renforcement de la défense du territoire et de la sécurité intérieure. Pour les secteurs prioritaires retenus, les interventions s'orienteront vers des investissements structurants ayant de réels effets d'entraînement.

30. Les projections de recettes se situent à 998,7 milliards FCFA en 2013, soit une légère augmentation à 16,9 % du PIB. Les projections de dépenses s'élèvent à 1.536,8 milliards FCFA, ou 26 % du PIB, soit moins qu'en 2012 en raison du repli des dépenses liées à la crise. Dons compris, le déficit budgétaire est projeté à 151,6 milliards FCFA ou 2,6 % du PIB. Il sera financé par un appui budgétaire, par le produit de l'émission obligataire de 2012 et par l'émission d'un autre titre public. Les objectifs macroéconomiques trimestriels indicatifs provisoires pourraient servir à faire la jonction avec un programme ultérieur éventuel. Le projet de loi de finances soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale contient des prévisions de recettes et de dépenses légèrement supérieures à celles convenues à titre provisoire dans le cadre macroéconomique, mais les objectifs provisoires de financement intérieur net et de déficit budgétaire seraient toutefois respectés.

D. Balance des paiements

31. Comme attendu, le déficit courant de la balance des paiements devrait augmenter en 2012. Cette évolution est imputable notamment aux importations de produits

alimentaires pour les populations affectées par la crise alimentaire, ainsi qu'aux cours internationaux des produits pétroliers. Le volume des exportations d'or devrait marquer une pause pendant l'année 2012. Cependant, la mise en œuvre de plans d'expansion par certaines sociétés minières laisse présager une accélération sur le moyen terme. En dépit d'une amélioration des soldes des comptes de capital et financier attribuable pour beaucoup à l'aide extérieure, le solde global devrait se détériorer, et pourrait être financé par les décaissements du FMI, qui ont été augmentés lors de la quatrième revue du programme.

E. Politique de gestion de la dette

32. La politique d'endettement restera prudente. Au terme de la dernière analyse de viabilité de la dette extérieure menée par les services du FMI et de la Banque mondiale en mai 2012, le risque de surendettement du Burkina Faso a été abaissé de «élevé» à «modéré». Cette nouvelle situation ouvre la voie à de nouvelles possibilités de financement, autres que des dons. Le gouvernement entend exploiter de façon optimale cette nouvelle possibilité en choisissant les projets ayant un maximum d'impact sur la croissance afin de ne pas compromettre la viabilité de la dette publique. Il a entrepris pour ce faire une meilleure structuration de son portefeuille de projets prioritaires. À cette fin, le gouvernement a l'intention de chercher autant que possible des financements concessionnels.

33. Pour certains grands projets, le gouvernement a identifié quelques sources de financement préliminaires, mais les termes n'atteignent pas le niveau de concessionnalité exigé, vu l'environnement actuel caractérisé par des taux d'intérêt assez bas. [Tout en cherchant à obtenir les meilleures conditions possibles, les autorités solliciteront vraisemblablement, pour certains projets particuliers, des dérogations à la limite de zéro emprunt non-concessionnel convenue dans le cadre du programme. Le gouvernement fournira des études de coûts-bénéfice pour chacun des projets en précisant par ailleurs les conditions de financement et les prêteurs].

34. Le gouvernement est en train de prendre des mesures pour renforcer sa capacité à gérer la dette, particulièrement avec des sources plus variées de financement. Sur la base de l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI, une stratégie à moyen terme de la dette est en cours d'élaboration et devrait être finalisée avant la fin de cette année. En outre, un atelier a été organisé sur le cadre de viabilité de la dette. Le gouvernement va produire sa propre analyse de la viabilité de la dette avant la fin de l'année, qui sera mise à jour régulièrement.

IV. REFORMES STRUCTURELLES POUR LE RESTE DE 2012 ET 2013

35. Le programme économique et financier continuera à être soutenu par la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles. Les repères visent à poursuivre l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, à poursuivre la mise en œuvre des mesures déjà prises pour rendre plus efficaces les paiements des salaires du secteur public, et à améliorer la capacité de gestion de la dette. Pour la SOFITEX, le précédent repère structurel exigeait d'engager une banque d'investissement pour aider à la mise en

œuvre de la stratégie visant à réduire progressivement la participation de l'État. Cependant, les résultats préliminaires d'une récente mise à jour de l'évaluation financière (repère structurel à fin mars 2013) révèlent que la restructuration opérationnelle de la SOFITEX entreprise l'année dernière exigera plus de temps pour améliorer le bilan de la société afin d'attirer des investisseurs éventuels. À ce stade, il est donc logique de se concentrer sur l'amélioration continue de la situation financière de l'entreprise avant la mise en œuvre de la stratégie visant à réduire la part de l'État. Ainsi, nous proposons de modifier la mesure structurelle à fin mars 2013 pour supprimer l'obligation de recourir à une banque d'investissement, tout en gardant par ailleurs l'engagement de mener à terme l'évaluation financière. Cependant, l'État réaffirme son intention de réduire sa part dans l'entreprise une fois que la situation financière de la société aura été améliorée. Nous entendons revoir le calendrier de la stratégie de désengagement à l'occasion de la prochaine revue, une fois que les résultats finaux de l'évaluation financière et les résultats financiers préliminaires pour 2012 seront disponibles.

36. Les autres repères concernent:

- la poursuite des actions d'amélioration du niveau de recouvrement des recettes avec la finalisation avant fin 2012 du module de gestion et de recoupement de l'information fiscale (GERIF) qui est en cours de développement.
- le test sur les quatorze (14) pôles du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) à terminer à Ouagadougou avant fin 2012 pour le déploiement au niveau national.
- la poursuite de l'étude sur le régime indemnitaire de la fonction publique afin de soumettre les conclusions au Conseil des Ministres.
- l'interconnexion entre la base de données biométriques assainie et la base de données du Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'État (SIGASPE).
- le renforcement de la capacité de gestion de la dette avec l'organisation d'une session de formation sur l'élaboration d'une stratégie d'endettement à moyen terme pour fin décembre 2012 avec l'assistance technique du FMI et son adoption par le Comité national de la dette publique.
- la soumission au Conseil d'Administration de la SONAPOST de la stratégie d'amélioration de la qualité des services financiers offerts par la Société nationale des postes (SONAPOST).

37. Le gouvernement poursuit également de nombreuses réformes en dehors du cadre du programme. L'une des plus importantes d'entre elles est la révision du code minier, actuellement en cours, afin entre autres d'aligner le régime fiscal minier avec les meilleures pratiques internationales. Le gouvernement a demandé l'assistance technique du FMI pour évaluer son régime minier vis-à-vis ceux de pays comparables et améliorer ses prévisions de recettes provenant du secteur minier.

Tableau 1. Burkina Faso: Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2012

(milliards de FCFA, cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	2012											
	Mar. ⁶				Juin				Sep. ⁶		Déc.	
	Prog. ⁷	Aj.	Prél.	État	Prog. ⁷	Aj.	Prél.	État	Prog. ⁷	Prog. aj.	Prog. ⁷	Prog. aj.
Critères d'évaluation quantitatifs												
Plafond sur le financement intérieur net de l'État ¹	35,0	40,0	30,0	Observé	68,4	104,9	-0,3	Observé	75,3	24,5	89,8	69,1
Plafond sur le montant de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ^{2, 3}	0,0	...	0,0	Observé	0,0	...	0,0	Observé	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés extérieurs ²	0,0	...	0,0	Observé	0,0	...	0,0	Observé	0,0	0,0	0,0	0,0
Objectifs indicatifs												
Plafond du déficit budgétaire global dons compris ⁴	63,0	89,4	38,0	Observé	116,0	146,3	36,7	Observé	142,7	93,4	185,2	172,5
Recettes de l'État	184,5	...	225,1	Observé	428,8	...	505,4	Observé	614,5	711,0	858,7	902,5
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté ⁵	77,5	...	76,4	Non obser	162,0	...	169,8	Observé	257,0	268,3	352,1	367,6
Accumulation de nouveaux arriérés intérieurs	0,0	...	0,0	Observé	0,0	...	0,0	Observé	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources: Autorités burkinabè et estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris rétrocession de décaissements prospectifs du FMI et une émission obligataire de 59,1 milliards FCFA de 2011 enregistrée en 2012.

Le plafond du financement intérieur net doit être ajusté conformément à la définition qu'en donne le PAT.

² À observer en permanence.

³ À l'exclusion des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Ce plafond exclut les crédits fournisseurs d'une échéance maximale d'un an.

⁴ Le plafond du déficit budgétaire global doit être ajusté conformément à la définition qu'en donne le PAT. Il est calculé sur base engagements.

⁵ 90% du montant budgétisé. Les projections pour septembre et décembre partent de l'hypothèse qu'il n'y a pas de changement dans les objectifs mensuels par rapport à la 4ème revue.

⁶ Objectif indicatif.

⁷ Quatrième revue de l'accord FEC (Rapport du FMI 12/159).

Tableau 2. Burkina Faso: objectifs indicatifs, 2013

(milliards de FCFA, cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	2013			
	Mar. ⁶	Jun.	Sep. ⁶	Dec.
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Plafond sur le financement intérieur net de l'État ¹	9,8	14,8	27,8	59,8
Plafond sur le montant de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ^{2, 3}	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés extérieurs ²	0,0	0,0	0,0	0,0
Plafond du déficit budgétaire global dons compris ⁴	29,8	54,8	87,8	139,8
Recettes de l'État	225,3	553,1	822,5	998,7
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté ⁵	101,5	212,1	303,0	415,0
Accumulation de nouveaux arriérés intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources: Autorités burkinabè et estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris rétrocession de décaissements prospectifs du FMI et une émission obligataire de 59,1 milliards FCFA. Le plafond du financement intérieur net doit être ajusté conformément à la définition qu'en donne le PAT.² À observer en permanence.³ À l'exclusion des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional de l'Union économique et monétaire.⁴ Le plafond du déficit budgétaire global doit être ajusté conformément à la définition qu'en donne le PAT. Il est calculé sur base engagements.⁵ 90% du montant budgétisé. Les projections pour septembre et décembre partent de l'hypothèse qu'il n'y a pas de⁶ Objectif indicatif.

Tableau 3 : Repères structurels, décembre 2012-mars 2013		
Mesures	Finalité	Échéance
Gestion des finances publiques		
Développer et mettre en place le module de gestion et de recouplement de l'information fiscale en vue d'optimiser le partage d'informations entre DGI et DGD.	Renforcer l'administration fiscale en réduisant la fraude.	Décembre 2012
Acquérir le logiciel pilote SYLVIE et le tester à l'interne avec les acteurs à Ouagadougou en vue du déploiement de SYLVIE au niveau national.	Renforcer l'administration fiscale en simplifier les procédures de douane.	Décembre 2012
Fonction publique		
Soumettre au Conseil des Ministres les conclusions de l'étude sur le régime indemnitaire de la fonction publique.	Simplifier le régime indemnitaire afin de contrôler la masse salariale et améliorer la qualité de service.	Mars 2013
Mener et achever le recensement administratif et l'enrôlement biométrique des agents de la fonction publique.	Contrôler la masse salariale limitant la fraude et améliorer la qualité de service.	Décembre 2012
Interconnecter la base de données biométrique assainie et la base de données du Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'État (SIGASPE).	Mieux contrôler les éléments de la paie des fonctionnaires.	Mars 2013
Gestion de la dette		
Soumettre au Comité national de la dette publique (CNDP) une stratégie d'endettement à moyen terme.	Améliorer les capacités à gérer la dette.	Décembre 2012
Secteur Coton		
Poursuivre le processus de désengagement de l'État dans la SOFITEX en actualisant l'évaluation de sa situation financière.	Réduire les distorsions induites sur le marché et la participation de l'État.	Mars 2013
Secteur Financier		
Préparer et soumettre au Conseil d'administration de la SONAPOST la stratégie d'amélioration de la qualité des services financiers offerts par la Société nationale des postes (SONAPOST).	Améliorer l'accès aux services financiers.	Décembre 2012

Appendice I – Pièce jointe II

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Ouagadougou, 30 novembre 2012

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels servant à évaluer les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Il fixe également les délais de communication des données aux services du FMI.

I. DÉFINITIONS

2. **État.** Sauf indication contraire, «l'État» est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso et n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. **Définition de la dette.** Pour les besoins des critères de performance pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91), telle que publiée sur le site internet du FMI.

4. **Dette garantie.** Pour les besoins des critères de performance pertinents, la garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

5. **Dette concessionnelle.** Pour les besoins des critères de performance pertinents, une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pourcent¹ On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE.³ Les TICR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TICR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TICR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

³ Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TICR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TICR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

6. **Dettes extérieures.** Pour les besoins du critère de performance pour la dette extérieure, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le FCFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA. Le critère de performance porte sur la dette extérieure de l'État et des entreprises et autres entités du secteur public dont l'État est propriétaire à plus de 50 pourcent, et ainsi que toute dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait une dette contingente pour le gouvernement.

7. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

8. Les critères de réalisation quantitatifs révisés proposés pour décembre 2012 se rapportent : (i) au financement intérieur net, tel que défini au paragraphe 9; (ii) à l'engagement ou la garantie de dette extérieure non-concessionnelle, tel que défini à la section 1 ; et (iii) à la non accumulation d'arriérés de paiements au titre du service de la dette extérieure. Les montants inscrits au programme pour septembre 2012 et mars 2013 constituent des objectifs indicatifs. Les montants inscrits au programme pour juin, septembre et décembre 2013 constituent un cadre hypothétique pour un éventuel programme successeur.

A. Financement intérieur net

9. Pour les besoins du critère de performance sur le financement intérieur net, la dette intérieure nette est définie comme la somme : (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses); (ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation ; et des autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux Comptes de Chèques Postaux (CCP). Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

10. Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse par le manque à gagner sur le montant projeté d'appui extérieure au programme— les dons et prêts projets ne sont pas pris en compte, jusqu'à un montant maximum de 53 milliards de FCFA. Ce manque à gagner sur le montant d'assistance extérieure au programme (dons et prêts) sera calculé par rapport aux projections du Tableau 1 ci-dessous. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme serait plus élevée que dans le programme.

Tableau 1: Assistance extérieure au programme (cumulatif, milliards FCFA)						
	fin septembre 2012	fin décembre 2012	fin mars 2013	fin juin 2013	fin septembre 2013	fin décembre 2013
Dons et prêts	152.1	177.2	36.3	56.4	107,8	113,9

11. Les données concernant le financement intérieur net seront transmises au FMI par le Ministère des Finances et de l'Économie sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

B. Non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

12. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non payés. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

13. Les données de l'encours, de l'accumulation et du remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

14. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur non-concessionnel, au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 6 de ce mémorandum technique. Il utilise la notion de concessionnalité telle que définie au paragraphe 5 de ce protocole d'accorde technique. Ce critère de réalisation s'applique aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constituerait une dette contingente pour le gouvernement, telle que définie dans la Section I de ce mémorandum. En outre, ce critère s'applique aux entreprises, gouvernements locaux et autres entités du secteur public (incluant les agences publiques administratives, professionnelles, scientifiques et techniques) n'étant pas exclues au Tableau 1 du MPEF. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional de l'UEMOA, ni aux crédits normaux à court terme des fournisseurs, ni aux emprunts du FMI. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue. Il est mesuré cumulativement à compter de l'approbation de la FÉC par le Conseil d'administration et aucun facteur d'ajustement ne s'y applique.

Délais de transmission

15. Les détails concernant tout emprunt (conditions et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

III. AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

16. Le programme comprend aussi des objectifs indicatifs relatifs au déficit global (base engagement, dons inclus) tel que défini au paragraphe 17 ci-dessous, aux recettes totales de l'État, aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté, et à la non-accumulation d'arriérés intérieurs.

A. Déficit global dons inclus

Définition

17. Aux fins du programme, le déficit global dons inclus est évalué sur base engagement. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme : (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales et; (iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales,

les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Le stock des bons et obligations de l'État, ainsi que le financement extérieur net de l'État, est calculé par le Ministère de l'Économie et des Finances. L'ajustement base caisse est défini comme la somme de : (i) l'ensemble des dépenses engagées non payées et (ii) la variation des dépôts du Trésor.

18. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Ajustement

19. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons, jusqu'à un montant plafond de 25 milliards de FCFA. Le déficit global, dons inclus, ne sera pas ajusté au cas où les dons seraient plus élevés que dans le programme. Ce manque à gagner sera calculé par rapport aux projections du Tableau 2 ci-dessous.

20. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts extérieurs concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond de 15 milliards de FCFA. Ce surplus sera calculé par rapport aux projections du Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: Assistance extérieure (cumulatif, milliards FCFA)						
	fin septembre 2012	fin décembre 2012	fin mars 2013	fin juin 2013	fin septembre 2013	fin décembre 2013
Dons (programme et projet)	300.3	397.7	87.4	175.7	295.1	386.4
Prêts	82.9	124.1	26.1	52.1	78,2	104.2

Délais de transmission

21. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère des Finances et de l'Économie sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

B. Recettes totales de l'État

Définition

22. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles comprennent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

Délais de transmission

23. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le Ministère de l'économie et des finances sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté

Définition

24. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants : Éducation de base; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Fonction publique, travail et sécurité sociale (uniquement les volets travail et sécurité sociale); Jeunesse, formation professionnelle et emploi; Agriculture et hydraulique; Ressources animales; Environnement et développement durable. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (catégorie 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la Communication; les Mines, carrières et énergie; la Justice et le Ministère de l'Économie et des Finances. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget, et le seuil indicatif pour le programme sera 90% du montant encadré par l'autorité budgétaire.

Délais de transmission

25. Le gouvernement communiquera dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté. Il communiquera en outre le rapport de l'exécution des dépenses de lutte contre la pauvreté chaque trimestre.

D. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

Définition

26. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un repère à observer de manière continue.

Délais de transmission

27. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

28. Le gouvernement communiquera les données suivantes, sous forme de chiffrier électronique MS Excel aux services du FMI :

- Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés). Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données mensuelles sous forme de tableau, sur le suivi des dépenses sociales de réduction de la pauvreté, dont les modalités de transmission sont les mêmes que pour le TOFE, ci-dessus.
- Des données mensuelles concernant les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant :

- i) la structure des prix en vigueur durant le mois;
 - ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail;
 - iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par la SONABHY, avec distinction entre ventes au détail et à l'industrie; et
 - iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Secteur monétaire

29. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :
- le bilan consolidé des institutions monétaires;
 - la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires, et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;
 - les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
 - les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires.

C. Balance des paiements

30. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
 - les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois auquel elles se rapportent;
 - les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année concernée.

D. Secteur réel

31. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, mensuellement dans les deux semaines à compter de la fin du mois;
 - les comptes nationaux provisoires;
 - toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

32. Le gouvernement communiquera également les informations suivantes aux services du FMI :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
 - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.



Communiqué de presse n° 12/496
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 19 décembre 2012

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration achève la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC avec le Burkina Faso et approuve un décaissement de 28,4 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la cinquième revue d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) avec le Burkina Faso. L'achèvement de cette revue permet le décaissement de 18,49 millions de DTS (soit environ 28,4 millions de dollars), ce qui portera le montant total des décaissements au titre de l'accord à 75,82 millions de DTS (soit environ 116,5 millions de dollars). La décision du Conseil d'administration a été adoptée selon la procédure du défaut d'opposition¹.

L'accord triennal de 46,15 millions de DTS (soit environ 70,8 millions de dollars) avec le Burkina Faso au titre de la FEC a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 14 juin 2010 (voir [Communiqué de presse No. 10/241](#)). Le Conseil d'administration a ensuite approuvé un relèvement du financement au titre de la FEC à 82,27 millions de DTS (soit environ 126,4 millions de dollars) le 8 juin 2012 (voir [Communiqué de presse No. 12/214](#)).

Malgré de multiples chocs exogènes, le Burkina Faso a continué d'enregistrer de solides résultats macroéconomiques. La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel en 2011 a été plus faible que prévu en raison des événements politiques dans la région, de troubles sociaux passagers à l'intérieur du pays et de la sécheresse qui s'est abattue sur le Sahel et a provoqué une forte contraction de la production céréalière. Au début de 2012, les autorités ont agi avec détermination pour mettre en œuvre un vaste programme destiné à répondre aux besoins alimentaires provoqués par la sécheresse, et pour œuvrer avec la communauté internationale à la gestion d'un afflux de réfugiés cherchant à échapper aux troubles politiques au Mali. En raison des dépenses imputables à ces chocs, le déficit budgétaire global et le déficit courant devraient se creuser légèrement en 2012. Le programme de sécurité alimentaire mis en place

¹ Le Conseil d'administration prend des décisions selon la procédure du défaut d'opposition lorsqu'il a été convenu qu'une proposition peut être examinée sans discussion formelle.

par le gouvernement a également contribué à maîtriser les prix des produits alimentaires, qui s'étaient envolés au printemps. Grâce à une bonne pluviométrie et aux mesures adoptées pour doper la productivité agricole, la récolte de cette année devrait aboutir à un rebond de la croissance du PIB réel à environ 8 %.

Le Burkina Faso a accompli des progrès remarquables dans le cadre du programme. La totalité des objectifs et des réformes structurelles à fin juillet ont été observés. La mobilisation de recettes intérieures s'est accrue, grâce aux réformes de politique et d'administration fiscales de ces dernières années, et aux nouvelles recettes issues des activités minières aurifères en forte croissance. Le Burkina Faso est en bonne posture pour atteindre les objectifs de recettes de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) aux alentours de l'année prochaine. Une part des recettes intérieures supérieures aux prévisions servira à financer les subventions des prix à la pompe.

Pour le reste du programme, d'ici le milieu de 2013, l'action des pouvoirs publics visera à mobiliser davantage de ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Celle-ci vise à mettre en valeur des projets novateurs pour promouvoir la croissance solidaire; à construire l'infrastructure nécessaire (y compris pour l'acheminement de l'énergie); à renforcer la productivité agricole, la résilience, la diversification et les pratiques agricoles durables; et à étoffer les dispositifs de protection sociale, y compris au moyen de transferts directs et d'une expansion des cantines scolaires et des services de santé materno-infantiles. Pour contribuer à répondre aux besoins en ressources, les autorités entendent adopter progressivement une formule de recouvrement des coûts à la pompe, maîtriser les coûts salariaux de la fonction publique grâce à la lutte contre la fraude, poursuivre les efforts de mobilisation des recettes intérieures, et rationaliser les procédures d'approbation pour exécuter pleinement les programmes d'investissement prioritaires.